



**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TELLIER Morgan, Maire.

**Étaient présents** : TELLIER M, PLANCHENAU, CAMASSES JF, PELLEGRIN MP, JACQUOT S, CALMETTES J, VERDIER L, PARIS C, DA COSTA N, DOMENECH A, VIREL D, COUSSERAN LAGARRIGUE E, SIMEON C, LUANS J, LESTANG M, VERGNES MT, BEAUFILS C, DUBOIS S.

**Absents avec pouvoir** : COMBRET E (pouvoir à PELLEGRIN MP), FERRET JL (pouvoir à CAMASSES JF), PROUCHET DALLA COSTA E (pouvoir à TELLIER M), DONNADIEU P (pouvoir à JACQUOT S), DALCEGGIO W (pouvoir à TELLIER M), POLENTARUTTI B (pouvoir à VERGNES MT), LE BERRE K (pouvoir à VIREL D), MERCIER P (pouvoir à PARIS C), CAMBON Y (pouvoir à BEAUFILS C), CUSIN A (pouvoir à DUBOIS S), BOURDARIOS JB (pouvoir à BEAUFILS C).

**Secrétaire de séance** : M. CALMETTES J.

M. Tellier fait part à l'assemblée du nombre des absents dû au Covid et rappelle les règles encore applicables de l'état d'urgence sanitaire. A savoir : présence de 1/3 des membres pour le quorum et possibilité d'avoir 2 pouvoirs par conseiller.

**1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2022**

Rapporteur : M. TELLIER

Adopté à l'unanimité

**2 - Examen et vote des comptes administratifs 2021**

Rapporteur : M. CAMASSES

<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>RESEAU CHALEUR BOIS</b>	Nombre de membres en exercice	29
Séance du 14 avril 2022		Nombre de membres présents	18
Délibération n° 2022/04/		Nombre de suffrages exprimés	26
		VOTES.....	POUR 26
			CONTRE 0
			ABSTENTION 0
<b>COMPTE-ADMINISTRATIF 2021</b>		Date de convocation : 07/04/2022	

Compte tenu de l'objet de la délibération, Monsieur Morgan Tellier, Maire, s'est retiré en confiant la présentation de ce dossier à M. J.F. CAMASSES, Maire Adjoint, portant ainsi le nombre de présent à 17, et le nombre de suffrage exprimés à 26. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. J.F. CAMASSES, délégué, délibérant sur le compte-administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Morgan Tellier, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte-Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
<b>Résultats reportés</b>		204 981.02 €	19 144.99 €		19 144.99 €	204 981.02 €
<b>Opérations de l'exercice</b>	176 880.30 €	320 541.40 €	83 130.64 €	76 355.99 €	260 010.94 €	396 897.39 €
<b>TOTAUX</b>	176 880.30 €	525 522.42 €	102 275.63 €	76 355.99 €	279 155.93 €	601 878.41 €
<b>Résultats de clôture</b>		348 642.12 €		-25 919.64 €		322 722.48 €
<b>Restes à réaliser</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	176 880.30 €	525 522.42 €	102 275.63 €	76 355.99 €	279 155.93 €	601 878.41 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		348 642.12 €		-25 919.64 €		322 722.48 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations : TELLIER M, PLANCHENAU, CAMASSES JF, PELLEGRIN MP, JACQUOT S, CALMETTES J, VERDIER L, PARIS C, DA COSTA N, DOMENECH A, VIREL D, COUSSERAN LAGARRIGUE E, SIMEON C, LUANS J, LESTANG M, VERGNES MT, BEAUFILS C, DUBOIS S.

**Absents - Pouvoirs** : COMBRET E (pouvoir à PELLEGRIN MP), FERRET JL (pouvoir à CAMASSES JF), PROUCHET DALLA COSTA E (pouvoir à TELLIER M), DONNADIEU P (pouvoir à JACQUOT S), DALCEGGIO W (pouvoir à TELLIER M), POLENTARUTTI B (pouvoir à VERGNES MT), LE BERRE K (pouvoir à VIREL D), MERCIER P (pouvoir à PARIS C), CAMBON Y (pouvoir à BEAUFILS C).

Secrétaire de séance : CALMETTES J.

POUR EXPEDITION CONFORME  
LE MAIRE ADJOINT

JF CAMASSES

29
17
26
26
0
0

COMPTE-ADMINISTRATIF 2021

Date de convocation : 07/04/2022

Compte tenu de l'objet de la délibération, Monsieur Morgan Tellier, Maire, s'est retiré en confiant la présentation de ce dossier à M. J.F. CAMASSES, Maire Adjoint, portant ainsi le nombre de présent à 17, et le nombre de suffrage exprimés à 26. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. J.F. CAMASSES, délégué, délibérant sur le compte-administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Morgan Tellier, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte-Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		15 664.46 €		225 576.59 €	0.00 €	241 241.05 €
Opérations de l'exercice	122 478.19 €	110 286.87 €	1 185 409.13 €	1 478 540.40 €	1 307 887.32 €	1 588 827.27 €
<b>TOTAUX</b>	122 478.19 €	125 951.33 €	1 185 409.13 €	1 704 116.99 €	1 307 887.32 €	1 830 068.32 €
Résultats de clôture		3 473.14 €	0.00 €	518 707.86 €		522 181.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	122 478.19 €	125 951.33 €	1 185 409.13 €	1 704 116.99 €	1 307 887.32 €	1 830 068.32 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		3 473.14 €		518 707.86 €		522 181.00 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations : TELLIER M, PLANCHENAU, CAMASSES JF, PELLEGRIN MP, JACQUOT S, CALMETTES J, VERDIER L, PARIS C, DA COSTA N, DOMENECH A, VIREL D, COUSSERAN LAGARRIGUE E, SIMEON C, LUANS J, LESTANG M, VERGNES MT, BEAUFILS C, DUBOIS S.

Absents - Pouvoirs : COMBRET E (pouvoir à PELLEGRIN MP), FERRET JL (pouvoir à CAMASSES JF), PROUCHET DALLA COSTA E (pouvoir à TELLIER M), DONNADIEU P (pouvoir à JACQUOT S), DALCEGGIO W (pouvoir à TELLIER M), POLENTARUTTI B (pouvoir à VERGNES MT), LE BERRE K (pouvoir à VIREL D), MERCIER P (pouvoir à PARIS C), CAMBON Y (pouvoir à BEAUFILS C), CUSIN A (pouvoir à DUBOIS S), BOURDARIOS JB (pouvoir à BEAUFILS C).

Secrétaire de séance : CALMETTES J.

POUR EXPEDITION CONFORME  
 LE MAIRE ADJOINT

JF CAMASSES

## RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

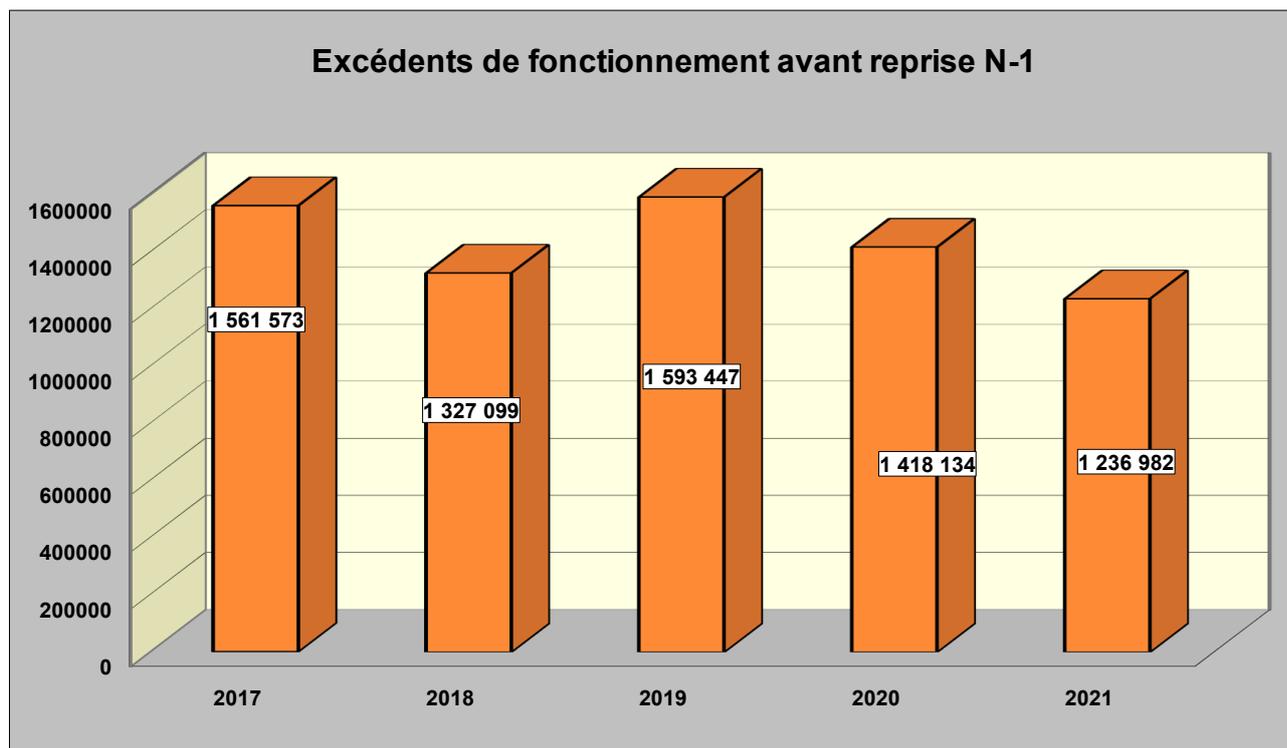
### PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES 2021

SECTION	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	2 645 529,00 €	4 750 167,21 €	-2 104 638,21 €
FONCTIONNEMENT	9 121 347,32 €	5 621 843,17 €	3 499 504,15 €
<b>TOTAL CULMULE</b>	<b>11 766 876,32 €</b>	<b>10 372 010,38 €</b>	<b>1 394 865,94 €</b>

*Le résultat d'exercice, qui correspond au solde des produits et des charges de fonctionnement avant affectation et reprise de l'excédent N-1, s'établit à 1 236 981,97 €.*

## I. FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous retrace les excédents de fonctionnement à partir de 2017.



Cet excédent est un indicateur fondamental pour qualifier la santé financière de la commune.

Avant reprise de l'excédent N – 1, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à 1 236 981.97 €. Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent en dépense à 1 084 899 € et en recette à 1 371 748 €, soit un solde positif de 286 849€. Par conséquent, l'excédent reporté au Budget Primitif 2022 s'établit à 1 681 714.94 €, après affectation au 1068 pour 1 817 789.21 €.

### 1.1 DÉPENSES DE GESTION

	2017	2018	2019	2020	2021	variation 2019-2020	variation 2020-2021
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	5 082 205 €	5 207 728 €	5 017 397 €	5 027 652 €	5 436 609 €	0,20%	8,13%
Subventions d'équipement (657-1, 657-2)							
Travaux en Régie	275 114 €	282 919 €	272 341 €	200 791 €	171 621 €	-26,27%	-14,53%
Charges exceptionnelles	89 251 €	4 196 €	22 152 €	54 114 €	5 830 €	144,29%	-89,23%
Charges réelles de fonctionnement	4 717 840 €	4 920 613 €	4 722 905 €	4 772 746 €	5 259 158 €	1,06%	10,19%
Frais financiers (661-1)	311 890 €	290 899 €	270 555 €	267 683 €	245 567 €	-1,06%	-8,26%
<b>Charges réelles de gestion</b>	4 405 950 €	4 629 714 €	4 452 349 €	4 505 062 €	5 013 591 €	1,18%	11,29%
frais de personnel	2 570 163 €	2 678 919 €	2 577 328 €	2 607 249 €	2 822 057 €	1,16%	8,24%
<b>Autres</b>	1 835 787 €	1 950 796 €	1 875 021 €	1 897 814 €	2 191 534 €	1,22%	15,48%

Si l'on corrige les charges réelles de fonctionnement :

- des charges exceptionnelles,
- des travaux en régie,
- et des charges à étaler,

celles-ci augmentent de + 11.29 % en 2021 (Les charges exceptionnelles qui ne sont pas récurrentes doivent être isolées pour une analyse plus fine du budget

### **1.1.1 Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à **2 822 057 € en 2021** (frais de personnel mis à disposition inclus) et représentent **51.91 %** des dépenses réelles de fonctionnement, travaux en régie compris ; pourcentage qui reste stable par rapport à 2020 (51.86%).

Les charges de personnel demeurent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la commune. L'augmentation de 8.24% de ce poste de dépenses a été expliquée dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

**Les dépenses de personnel représentent 42.47 % des produits réels de fonctionnement**, en augmentation par rapport à 2020 où elles représentaient **40.72 %**.

#### **POUR RAPPEL :**

*« En 2021, ce poste a augmenté de 8.19%, soit + 214 808€ par rapport à 2020.*

*En 2021, 9 postes ont été créés :*

- *2 agents pour l'entretien des locaux et service de restauration scolaire (2 départs à la retraite avec réorganisation interne des missions). La situation sanitaire a nécessité des renforts notamment dans les écoles et sites accueillant du public.*
- *2 apprentis*
- *3 agents pour remplacer des départs pour disponibilité aux ateliers municipaux,*
- *2 postes au Centre d'Art (chargé des Fourneaux et chargé de la Médiation et communication de la forêt nourricière et du compostage)*
- *Le recours à l'externalisation pour l'entretien des espaces verts pour un montant de 63 000€ au vu d'une convention d'insertion et d'inclusion des travailleurs handicapés avec la Croix Rouge (4agents) ».*

### **1.1.2 Achats et charges externes**

Deuxième poste de dépenses après les charges de personnel, les achats de biens et services correspondent aux dépenses quotidiennes de la commune (fournitures, loyers, prestations de services...).

Les achats et charges externes s'établissent à 1 514 753 € (+13% par rapport à 2020 où les dépenses étaient de 1 340 531€).

Cette augmentation a été argumentée dans le Rapport d'Orientation Budgétaire :

#### **POUR RAPPEL : ROB**

*« Ce chapitre a augmenté de 13.01% cette année soit globalement + 174 000 €, avec l'ouverture de l'ensemble des services publics sur une année complète :*

- *Centre d'Art : conformément aux versements supplémentaires, maintien de la participation de la commune autour de 30% avec 95 000€ et une augmentation des expositions*
- *Augmentation des frais de carburant : + 8 000€*
- *Restaurant municipal : + 35 000€ d'achats relatifs aux denrées alimentaires*
- *Maintien des couts électricité, chauffage, avec une diminution de la consommation d'eau*
- *Travaux effectués en régie avec l'achat de fournitures (37 000€ pour la réhabilitation du camping, l'éclairage public Leds, la réhabilitation des appartements de l'école primaire destinés à l'accueil des personnes victimes des « violences intrafamiliales » et*

60 000€ de fournitures de voirie pour des travaux sur la voirie communale réalisés toute l'année).

- Curage et entretien des voies et réseaux : 36 000€
- Travaux d'abatage des arbres du bois de Montrosiés et évacuation des déchets verts suite à l'inondation de l'île pour 38 000€
- Frais relatifs aux vêtements de travail – EPI – Police Municipale : + 10 000€
- Locations mobilières : + 25 000€, compte tenu de la location des Algécos aux Ateliers Municipaux
- Frais d'assurance ; 8 000€ (intégration de matériel, véhicules et préau de l'école
- Lancement des programmes Watty (sensibilisation à la transition écologique) et Moby (réduction des émissions de gaz à effet de serre des déplacements) dans les établissements scolaires : 10 000€
- Plantations de haies champêtres, de prairies fleuries
- Fleurissement de la ville et du site Ludo Sportif
- Mise en place d'un composteur
- Honoraires du plan de référence : 4 500€
- Reprofilage des terrains de sports
- Pour mémoire, la remise en fonctionnement de la navette municipale a été comptabilisée dans le budget CCAS. D'autre part, ce budget participe à 50% sur les titres de transports scolaires pour l'ensemble des élèves qui ne bénéficient pas de la gratuité.

NB : Les frais de 40 000€ (10 000/mois) pour l'ouverture du complexe Aimé Padié en septembre n'ont pas été supportés en 2021 ».

### **1.1.3 Autres charges de gestion courante**

Ce poste qui s'élève à 548 032€ est en augmentation de 16.66% par rapport à 2020 (469 787€). Il comptabilise outre les indemnités des élus, les participations au service d'incendie pour 97 187 €, au CCAS pour 40 000 €, la participation de 122 379 € à l'OGEC mais également les subventions aux associations, qui pour mémoire sont les suivantes :

2017	2018	2019	2020	2021
108 065 €	96 108 €	127 309 €	153 772€	154 227€

#### **POUR RAPPEL ROB :**

« La Municipalité continue à maintenir la politique de soutien au monde associatif local, considérant que l'ensemble des associations œuvre au maintien et au renforcement du lien social, et que durant cette crise sanitaire l'accompagnement de la municipalité doit persister.

En 2021, le montant des subventions allouées aux associations s'est élevé à 154 227€. Cette enveloppe intègre la subvention exceptionnelle de 10 000€ attribuée à l'Association des Commerçants pour le financement principalement d'une tombola solidaire en fin d'année, mais aussi le soutien aux différents achats d'équipements pour le complexe Aimé Padié.

La participation au budget annexe CCAS a été portée à 40 000€ en 2021.

### **1.1.4 Charges financières**

Les intérêts réglés à échéance s'établissent à 245 567 €, soit en légère baisse par rapport à l'année précédente (267 683 €) selon le schéma classique de remboursement des emprunts.

		2017	2018	2019	2020	2021
1 frais financiers réglés (6611)		311 890 €	290 898 €	270 555 €	267 683 €	245 567 €
3 ICNE de l'année		182 365 €	182 365 €	169 642 €	156 834 €	144 115 €
2 ICNE de l'exercice précédent (6611)		194 736 €	169 642 €	156 834 €	144 115 €	130 931 €
4 frais financiers comptabilisés		299 519 €	278 175 €	283 363 €	280 402 €	258 751 €
6 frais financiers réglés		311 890 €	290 898 €	270 555 €	267 683 €	245 567 €
7 frais financiers capitalisés		-12 371 €	12 723 €	12 807 €	12 719 €	13 184 €
<b>dettes récupérables (intérêts)</b>						
DEXIA	Extension écoles 2005	1 701 €	1 147 €	580 €	0 €	
CE	Zone industrielle	375 €	0 €	0 €		
BFT	Extension école primaire 2008	10 448 €	9 673 €	7 464 €	6 842 €	6 195 €
BFT	Extension école primaire 2009	8 637 €	8 062 €	8 867 €	8 029 €	7 157 €
BFT	Extension école maternelle	11 312 €	10 559 €	9 775 €	8 961 €	8 114 €
BFT	Tennis	3 111 €	2 903 €	2 688 €	2 464 €	2 231 €
	Parc sportif de Lauzel	28 220 €	28 220 €	28 220 €	28 220 €	28 220 €
	Château	58 555 €	58 555 €	58 555 €	58 555 €	58 555 €
	Château	54 468 €	54 468 €	54 468 €	54 468 €	54 468 €
	Château	38 683 €	38 683 €	38 683 €	38 683 €	38 683 €
	Château	35 975 €	35 975 €	35 975 €	35 975 €	35 975 €
<b>TOTAL</b>		<b>251 485 €</b>	<b>248 245 €</b>	<b>245 275 €</b>	<b>242 197 €</b>	<b>239 598 €</b>
8 frais financiers comptabilisés (hors dette récupérable)		60 405 €	42 653 €	25 280 €	25 486 €	5 969 €
8 frais financiers comptabilisés (hors dette récupérable)		48 034 €	29 930 €	38 088 €	38 205 €	19 153 €
<b>9 Remboursement du capital</b>		496 712 €	509 095 €	528 551 €	609 309 €	628 005 €
<b>dettes récupérables (capital)</b>						
Solde Prêts MRS ech 15/08						
DEXIA	Extension écoles 2005	24 421 €	24 975 €	25 542 €	0 €	
CE	Zone industrielle	12 736 €	0 €	0 €	0 €	
BFT	Extension école primaire 2008	18 879 €	19 632 €	19 632 €	21 845 €	22 717 €
BFT	Extension école primaire 2009	14 415 €	14 990 €	15 588 €	16 210 €	16 857 €
BFT	Extension école maternelle	19 426 €	20 201 €	21 007 €	21 230 €	22 077 €
BFT	Tennis	5 191 €	5 399 €	5 614 €	5 838 €	6 071 €
<b>TOTAL</b>		<b>95 068 €</b>	<b>85 197 €</b>	<b>87 383 €</b>	<b>65 123 €</b>	<b>67 722 €</b>
10 Remboursement du capital (hors dette récupérable)		401 644 €	423 898 €	441 168 €	544 186 €	560 283 €
<b>11 Annuité</b>		796 231 €	787 269 €	811 914 €	889 711 €	886 756 €
<b>12 Annuité (hors dette récupérable)</b>		449 678 €	453 827 €	479 256 €	582 391 €	579 436 €
13 Annuité/recettes réelles de fonctionnement		11,98%	12,05%	12,28%	13,80%	13,29%
14 Annuité/recettes réelles de fonctionnement (hors dette récupérable)		6,89%	6,99%	7,28%	9,09%	8,72%

Le ratio annuité (hors dette récupérable) /recettes réelles de fonctionnement s'élève à 8.72 % en 2021, contre 9.09% en 2020. L'opération du complexe Aimé Padié n'ayant pas été clôturée en 2021, la subvention en annuité sera perçue qu'en 2022 (22 823€), et permettra de rétablir ce ratio à 8.38%.

### 1.1.5 Trésorerie

Les collectivités locales peuvent faire face à des besoins passagers de liquidités, par tirage sur une ligne de crédit, sans qu'il leur soit nécessaire de mobiliser par avance les emprunts budgétaires affectés au financement de l'investissement (circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22/2/89). Ce produit financier a donc pour seul objet, dans l'optique d'une gestion financière et budgétaire rationnelle, le financement de dépenses courantes de fonctionnement ou, par extension, le préfinancement de travaux d'investissement dans l'attente du recours à l'emprunt.

**La commune n'a pas fait appel à une ligne de trésorerie en 2021, et n'a pas débloqué le solde de l'emprunt court terme, dont les 300 000 € ont été inscrits en Restes A Réaliser.**

Le capital restant dû au 01/01/2022 s'élève à 6 692 125.20 €, il s'élevait à 8 517 516 € au 01/01/2015.

## 1.2 RECETTES COURANTES

Les produits réels de la commune d'un montant de 6 644 137 €- (hors ventes et transferts de charges) ont augmenté de 3.76% par rapport à 2020.

	2017	2018	2019	2020	2021	variation 2019-2020	variation 2020-2021
Réalisation de l'exercice	6 643 778 €	6 534 827 €	6 610 844 €	6 447 218 €	6 673 591 €	-2,48%	3,51%
Aliénations (775)	71 829 €	4 196 €	22 152 €	34 987 €	5 830 €	57,94%	-83,34%
Produits exceptionnels hors aliénations	48 383 €	41 894 €	9 676 €	8 771 €	23 623 €	-9,36%	169,34%
Transferts de charges							
<b>Produits réels de fonctionnement</b>	<b>6 523 566 €</b>	<b>6 488 737 €</b>	<b>6 579 016 €</b>	<b>6 403 460 €</b>	<b>6 644 137 €</b>	<b>-2,67%</b>	<b>3,76%</b>
Recettes après reprise N - 1							
<b>Produits réels de fonctionnement</b>	<b>6 523 566 €</b>	<b>6 488 737 €</b>	<b>6 579 016 €</b>	<b>6 403 460 €</b>	<b>6 644 137 €</b>	<b>-2,67%</b>	<b>3,76%</b>
Contributions directes (731-1)	2 691 677 €	2 711 471 €	2 786 207 €	2 803 364 €	2 999 086 €	0,62%	6,98%
Compensation taxe prof.							
T.E.O.M.							
D.G.F.	645 509 €	654 127 €	653 401 €	654 853 €	656 214 €	0,22%	0,21%
Dot. Solidarité rurale	565 389 €	603 423 €	624 330 €	670 685 €	713 968 €	7,42%	6,45%
dotation de solidarité urbaine	167 534 €	170 519 €	159 208 €	177 200 €	179 892 €	11,30%	1,52%
Fonds national de péréquation	236 014 €	244 794 €	250 566 €	253 049 €	259 534 €	0,99%	2,56%
<b>Autres</b>	<b>2 217 443 €</b>	<b>2 104 403 €</b>	<b>2 105 304 €</b>	<b>1 844 309 €</b>	<b>1 835 443 €</b>	<b>-12,40%</b>	<b>-0,48%</b>

### 1.2.1 Recettes fiscales

**La fiscalité directe représente 45.14 % des produits réels de fonctionnement.** (43.78% en 2020).

Les taux de fiscalité n'ont pas changé depuis 2016 (après avoir baissé de 2,5% en 2015 et 2014) mais

suite à la réforme de la fiscalité, et de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux du foncier bâti de la commune, soit 28.69% a été cumulé avec celui du département, soit 28.93%, pour obtenir un nouveau taux communal de 57.62%. Ceci a donc un effet neutre sur les recettes de la commune malgré une baisse de 53.74% des bases fiscales.

FISCALITE	2017	2018	2019	2020	2021	variation 2019-2020	variation 2020-2021
Total des bases	9 832 045 €	9 962 375 €	10 129 642 €	10 356 161 €	4 790 570 €	2,24%	-53,74%
Taxe d'habitation	5 140 184 €	5 201 803 €	5 362 016 €	5 495 610 €	- €	2,49%	-100,00%
Foncier bâti	3 812 433 €	3 903 929 €	4 012 754 €	4 110 603 €	4 032 384 €	2,44%	-1,90%
Foncier non bâti	132 680 €	134 609 €	137 123 €	136 805 €	137 700 €	-0,23%	0,65%
Taxe professionnelle	746 748 €	722 034 €	617 749 €	613 143 €	620 486 €	-0,75%	1,20%
<b>TAUX</b>							
Taxe d'habitation	19,31%	19,31%				0,00%	0,00%
Foncier bâti	28,69%	28,69%	28,69%	28,69%	57,62%	0,00%	100,84%
Foncier non bâti	146,18%	146,18%	146,18%	146,18%	146,18%	0,00%	0,00%
Taxe professionnelle	26,89%	26,89%	26,89%	26,89%	26,89%	0,00%	0,00%
<b>PRODUITS</b>							
Total des produits	2 449 217 €	2 515 260 €	2 556 884 €	2 610 581 €	2 700 963 €	2,10%	3,46%
Taxe d'habitation	978 527 €	1 004 469 €	1 035 405 €	1 061 203 €		2,49%	-100,00%
Foncier bâti	1 075 938 €	1 119 865 €	1 152 701 €	1 182 806 €	2 331 490 €	2,61%	97,12%
Foncier non bâti	193 952 €	196 771 €	200 446 €	199 982 €	201 164 €	-0,23%	0,59%
Taxe professionnelle	200 801 €	194 154 €	168 332 €	166 590 €	168 309 €	-1,03%	1,03%

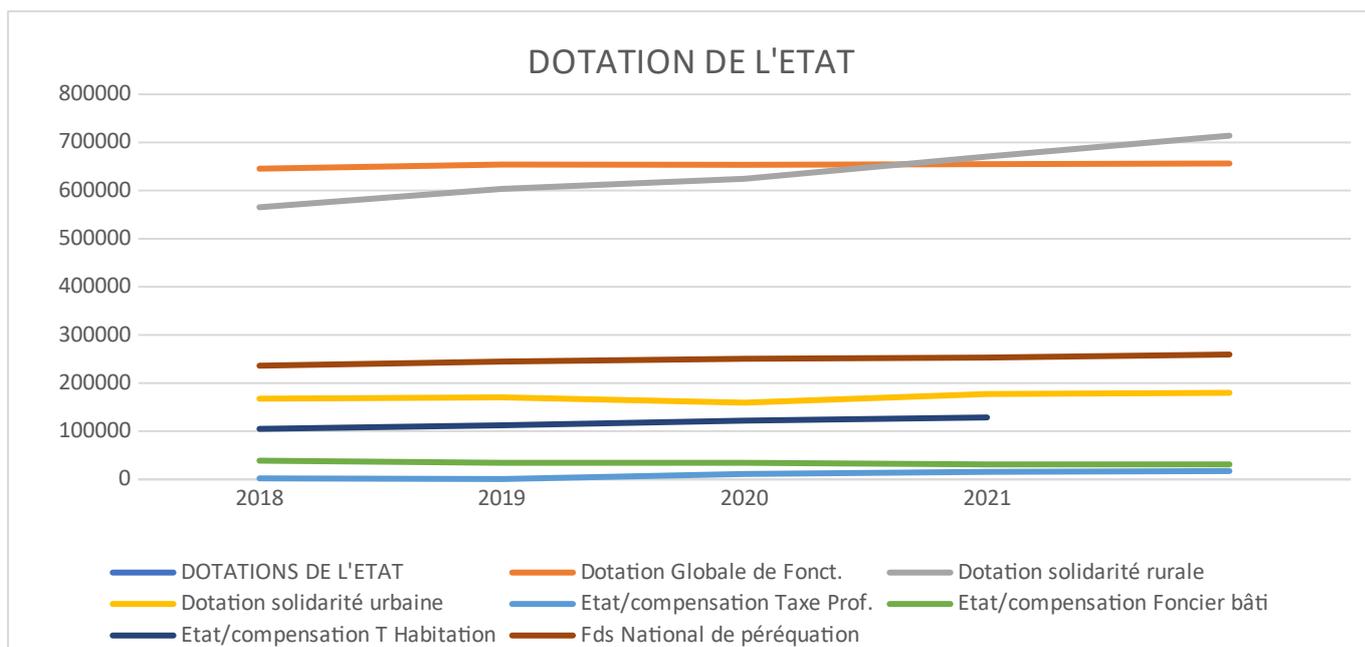
FISCALITE	2017	2018	2019	2020	2021	varia 20 20
Total des bases	9 832 045 €	9 962 375 €	10 129 642 €	10 356 161 €	4 790 570 €	2.
Taxe d'habitation	5 140 184 €	5 201 803 €	5 362 016 €	5 495 610 €	- €	2.
Foncier bâti	3 812 433 €	3 903 929 €	4 012 754 €	4 110 603 €	4 032 384 €	2.
Foncier non bâti	132 680 €	134 609 €	137 123 €	136 805 €	137 700 €	-0.
Taxe professionnelle	746 748 €	722 034 €	617 749 €	613 143 €	620 486 €	-0.
<b>TAUX</b>						
Taxe d'habitation	19.31%	19.31%				0.
Foncier bâti	28.69%	28.69%	28.69%	28.69%	57.62%	0.
Foncier non bâti	146.18%	146.18%	146.18%	146.18%	146.18%	0.
Taxe professionnelle	26.89%	26.89%	26.89%	26.89%	26.89%	0.
<b>PRODUITS</b>						
Total des produits	2 449 217 €	2 515 260 €	2 556 884 €	2 610 581 €	2 700 963 €	2.
Taxe d'habitation	978 527 €	1 004 469 €	1 035 405 €	1 061 203 €		2.
Foncier bâti	1 075 938 €	1 119 865 €	1 152 701 €	1 182 806 €	2 331 490 €	2.
Foncier non bâti	193 952 €	196 771 €	200 446 €	199 982 €	201 164 €	-0.
Taxe professionnelle	200 801 €	194 154 €	168 332 €	166 590 €	168 309 €	-1.

### 1.2.2 Dotations de l'Etat

DOTATIONS DE L'ETAT	2017	2018	2019	2020	2021	écart 2019- 2020	écart 2020-2021	évolution 2019- 2020	évolution 2020- 2021	écart	variation /2017
Dotation Globale de Fonct.	645 509 €	654 127 €	653 401 €	654 853 €	656 214 €	1 452 €	1 361 €	0,22%	0,21%	10 705 €	1,66%
Dotation solidarité rurale	565 389 €	603 423 €	624 330 €	670 685 €	713 968 €	46 355 €	43 283 €	7,42%	6,45%	148 579 €	26,28%
Dotation solidarité urbaine	167 534 €	170 519 €	159 208 €	177 200 €	179 892 €	17 992 €	2 692 €	11,30%	1,52%	12 358 €	7,38%
Etat/ compensation Taxe Prof.	2 099 €	757 €	11 113 €	15 494 €	17 328 €	4 381 €	1 834 €	39,42%	11,84%	15 229 €	725,54%
Etat/ compensation Foncier bâti	38 823 €	34 318 €	34 316 €	31 175 €	31 038 €	-3 141 €	-137 €	-9,15%	-0,44%	-7 785 €	-20,05%
Etat/ compensation T Habitation	104 930 €	112 353 €	121 822 €	128 565 €	0 €	6 743 €	-128 565 €	5,54%	-100,00%	-104 930 €	-100,00%
Fds National de péréquation	236 014 €	244 794 €	250 566 €	253 049 €	259 534 €	2 483 €	6 485 €	0,99%	2,56%	23 520 €	9,97%
	1 762 315 €	1 820 291 €	1 854 756 €	1 931 021 €	1 857 974 €	76 265 €	-73 047 €	4,11%	-3,78%	95 659 €	5,43%

Les dotations de l'Etat s'élèvent globalement à 1 857 974 € en 2021 contre 1 931 021 € en 2020, soit une baisse de 3.78%.

La Dotation de Solidarité Rurale augmente cette année encore d'environ 43 000€ (624 330€ en 2019, 670 685€ en 2020 et 713 968€ en 2021), permettant de limiter légèrement l'effet de la suppression par l'Etat de la compensation de la Taxe d'Habitation (perte estimée à 120 000€).



### 1.2.3 Autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement, soit 27.63% des produits réel de fonctionnement (28.80% en 2020), sont essentiellement composées de recettes tarifaires (cantine : 236 793 € au lieu de 182 161€ en 2020) et des revenus des immeubles (37 407€), ainsi que des versements effectués par des partenaires divers de la commune composés notamment des mises à dispositions de personnel et de bâtiments à la Communauté de Communes 47 259 €.

A noter, aucun reversement d'excédent par les budgets chaleur bois et électricité, afin d'anticiper les travaux de remises aux normes imposées sur les bâtiments pour les années à venir.

La Commune a perçu 13 561 € au titre du FCTVA (*comptes 615221 et 61523*).

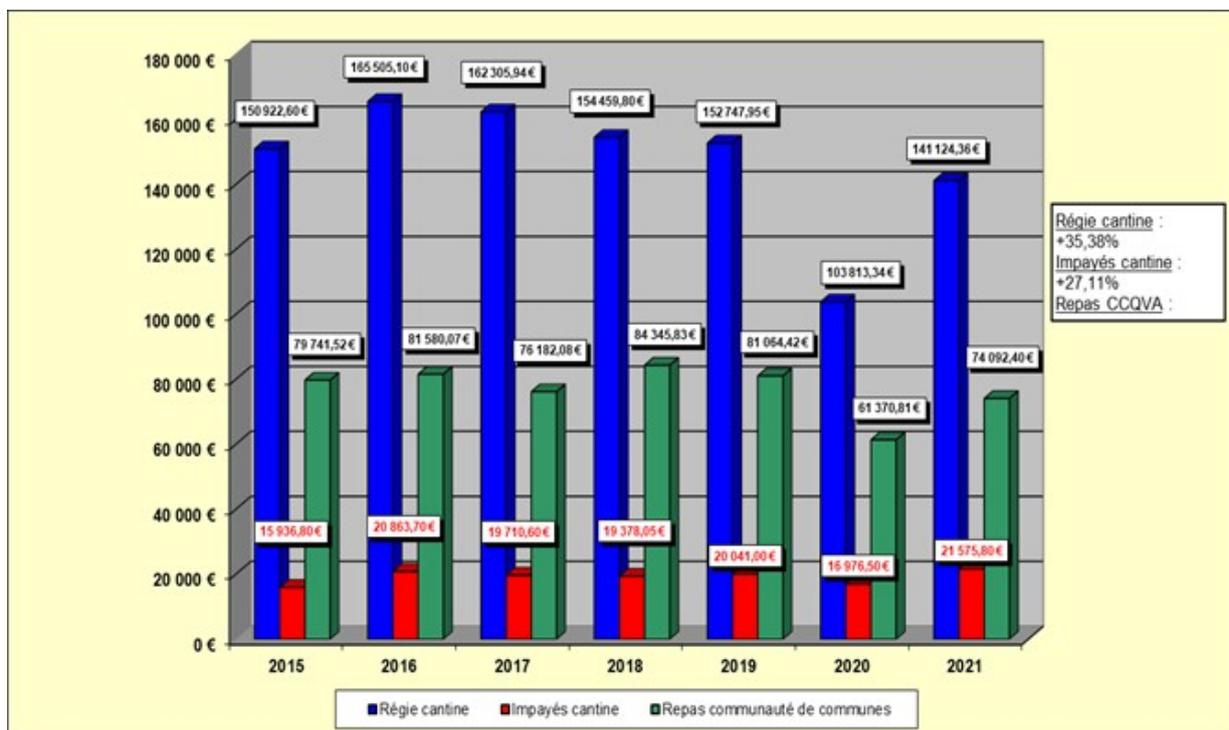
La taxe communale sur la consommation d'électricité (SDE) s'est élevée à 135 108 € contre 132 730 € en 2020. Le produit de la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles a été de 3 000 € (au lieu de 1 100 € en 2020).

Les recettes des campings et piscine ont été de 25 504 € (16 660 € en 2020 et 34 701€ en 2019).

La quasi stabilité du ratio « autres recettes » s'explique par un retour progressif d'activité des services « d'avant covid »

Les « autres recettes » sont donc en quasi stabilité par rapport à 2020.

### RESTAURANT MUNICIPAL : RECETTES



#### 1.2.4 Soldes de gestion

	2017	2018	2019	2020	2021	variation 2019-2020	variation 2020-2021
1 Contributions directes (731-1)	2 691 677 €	2 711 471 €	2 786 207 €	2 803 364 €	2 999 086 €	0,62%	6,98%
4 D.G.F.	645 509 €	654 127 €	653 401 €	654 853 €	656 214 €	0,22%	0,21%
5 Dot. Solidarité rurale	565 389 €	603 423 €	624 330 €	670 685 €	713 968 €	7,42%	6,45%
6 Autres	2 217 443 €	2 104 403 €	2 105 304 €	1 844 309 €	1 835 443 €	-12,40%	-0,48%
7 Produits réels de fonctionnements	6 523 566 €	6 488 737 €	6 579 016 €	6 403 460 €	6 644 137 €	-2,67%	3,76%
8 frais de personnel	2 570 163 €	2 678 919 €	2 577 328 €	2 607 249 €	2 822 057 €	1,16%	8,24%
9 Autres	1 835 787 €	1 950 796 €	1 875 021 €	1 897 814 €	2 191 534 €	1,22%	15,48%
10 Charges réelles de gestion	4 405 950 €	4 629 714 €	4 452 349 €	4 571 213 €	5 013 591 €	2,67%	9,68%
<b>11 Epargne de gestion</b>	<b>2 117 616 €</b>	<b>1 859 023 €</b>	<b>2 126 666 €</b>	<b>1 832 247 €</b>	<b>1 630 547 €</b>	<b>-13,84%</b>	<b>-11,01%</b>
12 Frais financiers comptabilisés	299 519 €	278 175 €	283 363 €	280 402 €	258 751 €	-1,04%	-7,72%
<b>13 Epargne brute ou Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 818 097 €</b>	<b>1 580 848 €</b>	<b>1 843 304 €</b>	<b>1 551 845 €</b>	<b>1 371 796 €</b>	<b>-15,81%</b>	<b>-11,60%</b>
14 Remboursement du capital	496 712 €	509 095 €	528 551 €	609 309 €	628 005 €	15,28%	3,07%
15 Remboursement du capital hors dette récupérable	401 644 €	423 898 €	441 168 €	544 186 €	560 283 €	23,35%	2,96%
<b>16 Epargne nette ou capacité d'autofinancement nette du remboursement du capital de la dette</b>	<b>1 321 385 €</b>	<b>1 071 753 €</b>	<b>1 314 753 €</b>	<b>942 536 €</b>	<b>743 791 €</b>	<b>-28,31%</b>	<b>-21,09%</b>
<b>17 Epargne nette ou capacité d'autofinancement nette du remboursement du capital de la dette hors dette récupérable</b>	<b>1 416 453 €</b>	<b>1 156 950 €</b>	<b>1 402 136 €</b>	<b>1 007 659 €</b>	<b>811 513 €</b>	<b>-28,13%</b>	<b>-19,47%</b>

L'épargne de gestion représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre dégagées par la commune sur la section de fonctionnement, avant la prise en compte des intérêts de la dette.

L'épargne nette de gestion s'élève à 1 630 547 € (- 11.01% par rapport à 2020). Cette diminution est la conséquence d'une augmentation de dépenses (+9.68%) plus importante que l'augmentation des recettes (+3.76%).

**L'épargne brute** correspond au solde de la section de fonctionnement, ou encore à l'épargne de gestion diminuée des charges d'intérêt et **s'élève à 1 371 796 €.**

**L'épargne nette** qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette s'élève **743 791 €** assurant le financement des investissements.

## 2. INVESTISSEMENT

### 1 DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le volume d'investissement du budget principal réalisé en 2021 s'élève à 4 023 935€ TTC (contre 2 721 663 € en 2020) et dont 2 008 390€ pour la réalisation du complexe Aimé Padié. Les Restes à Réaliser de cet exercice 2021 s'élèvent à 1 084 899 € en dépenses et 1 371 748 € en recettes, soit un solde positif de 286 849 €.

Les dépenses d'investissement liquidées en 2021 se répartissent comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT REALISEE 2021

OPERATIONS	DÉPENSES TTC	RECETTES TTC	SOLDE
PLAN DE RELANCE	2 000 €		-2 000 €
FONCIER	55 339 €	5 830 €	-49 509 €
VOIRIE	487 796 €	150 998 €	-336 798 €
ECLAIRAGE PUBLIC	17 689 €	4 611 €	-13 078 €
PISCINE	3 762 €		-3 762 €
ECOLES	203 411 €	18 216 €	-185 195 €
CVPC	395 192 €	41 270 €	-353 922 €
MATERIEL	293 606 €	10 791 €	-282 815 €
BATIMENTS COMMUNAUX	31 802 €	7 383 €	-24 419 €
BOURG CENTRE	17 100 €		-17 100 €
LUDO SPORTIF	6 792 €		-6 792 €
CAMPING MUNICIPAL	222 262 €		-222 262 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	80 710 €		-80 710 €
AIME PADIE LA SORBONNE	2 008 390 €	41 303 €	-1 967 088 €
EQUIPEMENTS	26 463 €		-26 463 €
TRAVAUX EN REGIE	171 621 €		-171 621 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 023 935 €</b>	<b>280 401 €</b>	<b>-3 743 534 €</b>

La commune n'a pas eu besoin d'effectuer de tirage en 2021 sur l'emprunt Court Terme de 600 000€ destiné au portage des subventions et de la TVA.

Les investissements ainsi réalisés sont les garants du cadre de vie de nos concitoyens, du maintien en bon état de fonctionnement de notre patrimoine (bâtiments et voirie) et du développement de notre territoire.

Pour financer ces dépenses, outre l'autofinancement (avec une affectation en 2021 de **1 248 779,46€**), les recettes de la section d'investissement sont :

- Le FCTVA qui s'est élevé à 333 337 €. Le remboursement de la TVA est déterminé en appliquant le taux de 16.404 % (au lieu de 15.71 % en 2015) aux dépenses d'équipement (toutes taxes comprises) au cours de l'année précédente,
- La Taxe d'Aménagement pour 45 493 € (Il convient de rappeler que son taux est baissé à 1% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015),
- La dette récupérable : 67 722 € (65 123 € en 2020),
- Amortissements 282 475 €,
- Amende de police : 52 106 €,
- Subventions d'investissement : 223 065.42 €.

## 2 DETTE

ANNÉE	Dettes en capital au 1 <sup>er</sup> janvier	Annuité à payer pour l'exercice	Intérêts	Capital
2017	7 403 796 €	808 602 €	311 890 €	496 712 €
2018	6 907 084 €	799 993 €	290 899 €	509 095 €
2019	6 397 989 €	799 106 €	270 555 €	528 551 €
2019	2 000 000 €	<i>Emprunt réalisé en 2019</i>		
2020	7 869 438 €	876 982 €	267 673 €	609 309 €
2021	7 320 130 €	871 572 €	245 567 €	628 005 €
2022	6 692 125 €	929 025 €	221 478 €	707 547 €

**L'annuité de la dette (ICCE compris) comparée aux recettes réelles de fonctionnement** (886 756€) représente 13.29% contre 13.80% en 2020.

**Les intérêts de la dette par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement** 245 567 € sont en baisse par rapport à 2020 (267 683 €) et représentent 4.52% (contre 5.32% en 2020).

La capacité de désendettement est un ratio de mesure de solvabilité de la commune. Il se calcule en rapportant l'encours de la dette à l'épargne brute et s'exprime en nombre d'années.

La capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute, autrement dit sont autofinancement en utilisant uniquement les ressources propres d'investissement.

Plus la collectivité dégage de l'épargne, plus le ratio sera faible et plus la commune pourra poursuivre son désendettement.

	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes en capital au 1 <sup>er</sup> janvier	7 403 796€	6 907 084 €	6 397 989 €	7 869 438 €	7 320 130 €
Epargne brute	1 818 087 €	<b>1 580 848 €</b>	<b>1 843 304 €</b>	<b>1 551 845€</b>	<b>1 371 796€</b>
<b>Nombre d'années</b>	<b>4.07</b>	<b>4.36</b>	<b>3.47</b>	<b>5.07</b>	<b>5.33</b>

29
17
26
26
0
0

COMPTE-ADMINISTRATIF 2021

Date de convocation : 07/04/2022

Compte tenu de l'objet de la délibération, Monsieur Morgan Tellier, Maire, s'est retiré en confiant la présentation de ce dossier à M. J.F. CAMASSES, Maire Adjoint, portant ainsi le nombre de présent à 17, et le nombre de suffrage exprimés à 26  
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. J.F. CAMASSES, délégué, délibérant sur le compte-administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Morgan Tellier, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte-Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		2 262 522.18 €		128 645.54 €	0.00 €	2 391 167.72 €
Opérations de l'exercice	5 621 843.17 €	6 858 825.14 €	4 750 167.21 €	2 516 883.46 €	10 372 010.38 €	9 375 708.60 €
<b>TOTAUX</b>	5 621 843.17 €	9 121 347.32 €	4 750 167.21 €	2 645 529.00 €	10 372 010.38 €	11 766 876.32 €
Résultats de clôture		3 499 504.15 €		-2 104 638.21 €		1 394 865.94 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	1 084 899.00 €	1 371 748.00 €	1 084 899.00 €	1 371 748.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	5 621 843.17 €	9 121 347.32 €	5 835 066.21 €	4 017 277.00 €	11 456 909.38 €	13 138 624.32 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		3 499 504.15 €		-1 817 789.21 €		1 681 714.94 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations : TELLIER M, PLANCHENAU, CAMASSES JF, PELLEGRIN MP, JACQUOT S, CALMETTES J, VERDIER L, PARIS C, DA COSTA N, DOMENECH A, VIREL D, COUSSERAN LAGARRIGUE E, SIMEON C, LUANS J, LESTANG M, VERGNES MT, BEAUFILS C, DUBOIS S.

Absents - Pouvoirs : COMBRET E (pouvoir à PELLEGRIN MP), FERRET JL (pouvoir à CAMASSES JF), PROUCHET DALLA COSTA E (pouvoir à TELLIER M), DONNADIEU P (pouvoir à JACQUOT S), DALCEGGIO W (pouvoir à TELLIER M), POLENTARUTTI B (pouvoir à VERGNES MT), LE BERRE K (pouvoir à VIREL D), MERCIER P (pouvoir à PARIS C), CAMBON Y (pouvoir à BEAUFILS C), CUSIN A (pouvoir à DUBOIS S).

POUR EXPEDITION CONFORME  
LE MAIRE ADJOINT

Secrétaire de séance : CALMETTES J.

JF CAMASSES

### 3 - Approbation des comptes de gestion de M. le Receveur municipal 2021

Rapporteur : M. CAMASSES

#### Budgets Annexes : – Chaleurs Bois - Électricité

#### Budget Principal

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 des budgets annexes et du Budget Principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Comptables de la SGC CAUSSADE accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont parfaitement justifiées.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par les Comptables, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;
- **Adopte** les écritures des comptes de gestions

#### **4 - Affectation des résultats 2021 :** Rapporteur : M. CAMASSES

Budget Annexe – réseau chaleur bois

Après avoir examiné les comptes administratifs statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Code INSEE	COMMUNE DE NEGREPELISSE CHAUFFERIE CHALEUR BOIS	2021
------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de membres exprimés : 0  
 VOTES :  
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	143 661,10
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	204 981,02
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>348 642.12</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	-25 919.64
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	0.00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>25 919.64</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>348 642.12</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>25 919.64</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> <b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00</b>	<b>322 722.48</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

#### Budget Annexe – électricité

Après avoir examiné les comptes administratifs statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Code INSEE	COMMUNE DE NEGREPELISSE B.A. ELECTRICITE NEGREPELISSE	2021
------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de membres exprimés :  
 VOTES :  
 Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-12 191,32
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00
<b>c. Résultats antérieurs reportés</b>	15 664.46
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>3 473.14</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	518 707.86
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	0.00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>3 473.14</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>0.00</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	<b>3 473.14</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

### Budget Principal

Après avoir examiné les comptes administratifs statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Code INSEE	COMMUNE DE NEGREPELISSE BUDGET COMMUNAL	2021
------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de membres exprimés :  
 VOTES :  
 Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 236 981,97
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 262 522,18
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>3 499 504,15</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-2 104 638,21
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	286 849,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>1 817 789,21</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>3 499 504,15</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>1 817 789,21</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>1 681 714,94</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

## 5 - Vote des taux – fiscalité 2022

Rapporteur : M. CAMASSES

Monsieur le Maire rappelle que la suppression du produit TH sur les résidences principales a été compensée par le transfert de la part départementale de TFB vers les communes. Il n'y a donc pas de vote de taxe d'habitation (figé sur 2020-2021-2022 à son niveau de 2019)

Ainsi en 2022, les taux de taxe foncière bâtie sont votés par rapport à un taux de référence qui correspond à la somme des taux 2021 de la Commune et du département,

Il est proposé au Conseil Municipal une stabilité des taux des trois taxes directes locales pour 2022, qui fait suite à celles de 2016, 2017 et 2018.

Les bases enregistrent en 2022 une augmentation de 7.31%.

En 2022, la valeur locative des immeubles affectés aux entreprises (CFE) est de 199 578 €.

Le produit perçu en 2022 sera donc de 2 872 590 € au titre des TFB, FBNB et CFE.

De plus, il convient d'ajouter au produit des trois taxes :

- le produit de la taxe additionnelle FNB (+ 11 188 €),
- le produit résiduel de TH sur les résidences secondaires + TH éventuelles sur les locaux vacants (+ 42 537 €)
- le produit des IFR (+ 69 065€),
- le produit de la CVAE (+ 98 879€), la TASCOT (+ 68 294 €),
- le produit de la garantie individuelle de ressources (GIR), afin de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité (+ 42 391 €),
- la contribution du coefficient correcteur suite au transfert des ressources FB par le Conseil Départemental (- 17 303€)
- soit un produit global de 3 309 996 € tenant compte des allocations compensatrices pour 2022 de 122 355€.

La commune ne prévoyant pas d'augmentation de taux en 2022, ceux-ci sont les suivants :

	<b>TF</b>	<b>TFNB</b>	<b>CFE</b>
<b>Taux 2022</b>	<b>57.62%</b>	<b>146.18%</b>	<b>26.89%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité avec 24 voix pour, 2 abstentions (DUBOIS S, CUSIN A) et 3 voix contre (BEUFILS C, CAMBON Y, BOURDARIOS JB)

- **Fixe** les taux des 3 taxes pour l'exercice 2022 comme indiqué ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Mme Dubois

Juste pour comprendre : on dit que qu'il n'y a pas d'augmentation prévue et on dit que les bases enregistrent une augmentation de 7.41 %.

M. Camasses

C'est l'Etat.

Mme Dubois

D'accord. Donc au final.

M. Camasses

Ça va augmenter.

Mme Dubois

Ça va augmenter. On est d'accord ?

Du fait de l'Etat, d'accord. Mais il y a donc une part dans ce que les nègrepelissiens vont payer qui relève de la décision de l'Etat mais il y a bien aussi une part qui relève de notre décision. On n'augmente pas, cela je l'ai bien compris. Mais vu les bons résultats que tu viens de nous exposer, Jean-François, on ne peut pas décider de baisser un peu, nous ? notre part ? pour que les nègrepelissiens n'ait pas à payer plus parce que les temps ne sont pas super favorables ?

M. Camasses

En toute honnêteté, on s'est posé la question sur les 2 postes taxes foncières non bâties et sur la CFE qui impactent essentiellement les agriculteurs et les commerçants. Le souci est que si l'on baisse les taux quelques soient les points, une fois que l'on voudra les remonter, on va se retrouver à augmenter tout le monde. Donc tout le monde sera impacté : les 3 postes. Quel que soit la baisse que l'on peut faire à l'un ou à l'autre, les 3 remontent.

Néanmoins, on va le voir après dans la présentation du budget et on l'avait déjà dit dans le ROB, c'est que même si on a des résultats satisfaisants sur ce compte administratif on a toutes les augmentations qui sont affichées pour l'année 2022 et les autres tant pour l'énergie que pour les denrées alimentaires que pour toutes les prestations. Donc pour le peu que l'on pourrait gagner, grosso modo 50 000 € en baissant les taux, on va les gagner 4 fois plus dans les dépenses. Donc on n'a pas trouvé judicieux de faire une baisse qui serait plus politique. Dans le porte-monnaie de l'administré ou du commerçant ça ne va pas se sentir. Ce serait vraiment de l'affichage et on a estimé que, en ce moment, faire de l'affichage pour faire de l'affichage, cela serait trop dommage.

M. Tellier

Il y a un paramètre complémentaire très important, c'est, qu'entre temps sont tombés les chiffres de l'Etat, et que nous avons une baisse des dotations pour 2022 de 53 000 € sur la commune. En fait, on sera gagnant de 9 000 €. La commune, elle, ne va avoir que 9 000 €. Donc en fait c'est risqué de prendre le pas de baisser les taux. On s'est posé la question, clairement. Entre se poser la question et la décision, les dotations de l'Etat sont tombées.

Mme Dubois

C'est pour les habitants. En ce moment les conditions ne sont pas très favorables pour une augmentation. Il y a des personnes qui sont déjà en difficulté.

Merci pour votre réponse.

M. Tellier

Après si je fais de la politique, parce que parfois il faut en faire, à moment donné, on va payer la suppression de la taxe d'habitation quelque part.

M. Camasses

Il a été affiché clairement que les dotations vont baisser pour les communes.

M. Tellier

Il convient d'être prudent. Si les sondages actuels se confirment le président pourrait être reconduit et il demande aux collectivités un effort de 15 milliards d'euros sur son prochain mandat. Je ne sais pas où l'on va trouver ces 15 milliards. Il convient donc d'être très très prudent dans notre politique fiscale. Il a seulement donné ce chiffre sans explications.

M. Beaufiles

Pour compléter, c'est une situation que l'on a connue il y a quelques années sous un précédent président, je dis cela pour les nouveaux conseillers, où on a eu des menaces de baisses des dotations de l'Etat très importantes pour qu'à la fin elles s'avèrent moins importantes que prévu mais on avait toujours cette épée de Damoclès qui pesait sur nos comptes.

## **6 - Examen et vote des Budgets Primitifs 2022**

Rapporteur : M. CAMASSES

### **Budget Annexe réseau chaleur bois**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée, le projet du Budget Primitif de l'exercice 2022

Un débat s'instaure au sein du Conseil Municipal, et sur le rapport du Budget Primitif ci-joint Ledit budget, fait l'objet d'un examen approfondi, article par article, et se présente de la façon suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Montant total des Dépenses : 639 107 €
- Montant total des Recettes : 639 107€

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Montant total des Dépenses : 442 912€
- Montant total des Recettes : 442 912€

Après examen et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2022
- **Vote** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- **Donne** tout pouvoir à son Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

### **Budget Annexe électricité**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée, le projet du Budget Primitif de l'exercice 2022

Un débat s'instaure au sein du Conseil Municipal, et sur le rapport du Budget Primitif ci-joint Ledit budget, fait l'objet d'un examen approfondi, article par article, et se présente de la façon suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Montant total des Dépenses : 217 757€
- Montant total des Recettes : 217 757€

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Montant total des Dépenses : 1 630 030€
- Montant total des Recettes : 1 630 030€

Après examen et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2022,
- **Vote** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- **Donne** tout pouvoir à son Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

### **Budget Principal**

**RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET PRINCIPAL**

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

Sections		Opérations réelles			Opérations d'ordre			Rappel BP 2021	Evolution BP 2020/2021
		Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	BP 2022	Opérations d'ordre	résultats reportés	total BP 2022		
Investissement	Dépenses	1 084 899 €	5 176 852 €	6 261 751 €	281 000 €	2 104 639 €	8 647 390 €	7 117 243 €	21,50%
	Recettes	1 371 748 €	4 715 062 €	6 086 810 €	2 560 580 €		8 647 390 €	7 117 243 €	21,50%
Fonctionnement	Dépenses	0 €	5 879 296 €	5 879 296 €	2 471 766 €		8 351 062 €	8 978 195 €	-6,99%
	Recettes	0 €	6 469 347 €	6 469 347 €	200 000 €	1 681 715 €	8 351 062 €	8 978 195 €	-6,99%
Total Budget	Dépenses	1 084 899 €	11 056 148 €	12 141 047 €	2 752 766 €	2 104 639 €	16 998 452 €	16 095 438 €	5,61%
	Recettes	1 371 748 €	11 184 409 €	12 556 157 €	2 760 580 €	1 681 715 €	16 998 452 €	16 095 438 €	5,61%

Les opérations réelles sont les dépenses et recettes courantes qui génèrent des mouvements de fonds et donc qui impactent la trésorerie de la commune. Il s'agit des encaissements et décaissements effectifs. Elles s'élèvent à 12 141 047 € en dépenses et 12 556 157 € en recettes.

Ces opérations comportent :

- les inscriptions nouvelles qui s'élèvent 11 056 148 € en dépenses et 11 184 409 € en recettes.
- les restes à réaliser, en investissement, pour un montant de 1 084 899 € en dépenses et 1 371 748 € en recettes.

**Les inscriptions nouvelles** sont les inscriptions d'opérations décidées à l'occasion de l'élaboration du budget, et qui font l'objet d'une première inscription. **Les restes à réaliser** correspondent à des opérations en cours pour lesquelles les factures n'ont pas encore été présentées à la collectivité ou des recettes non encore perçues.

**Les opérations d'ordre** sont des opérations en relation sur les deux sections, qui ne nécessitent pas de mouvements de fonds.

Il s'agit de jeux d'écriture, qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Dans ces opérations, se trouve **le virement de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant 2 123 455 €.**

**Le budget de fonctionnement s'équilibre à la somme de 8 351 062 €** après reprise du report à nouveau au 002 pour 1 681 715 € conformément à la délibération d'affectation du résultat.

**Le budget d'investissement s'équilibre à la somme de 8 647 390 €** après reprise du déficit 2 104 639 € de l'exercice 2021.

La présentation des comptes figure dans le rapport, avec en mémoire le BP de l'année N-1.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement correspond à l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement des services, des opérations financières et des opérations exceptionnelles.

## A/ Les dépenses de fonctionnement

### 1/ les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les opérations réelles pour un montant estimé à 5 879 296 €,
- les opérations d'ordre évaluées à 2 471 766 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'entendent comme l'ensemble des dépenses de fonctionnement entraînant des mouvements de fonds. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Charges de personnel,
- Achats de fournitures : papeterie, mobilier, denrées alimentaires, carburant, petit matériel,
- Autres charges de gestion courante : énergie, eau, téléphone, indemnités aux élus, associations,
- Prestations de services : charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes, entretien des bâtiments et parc automobile, honoraires des artistes, maintenances diverses,
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : SDIS, Pays- Midi- Quercy – OGEC,
- Charges financières : intérêts des emprunts, frais financiers.

**Par rapport au BP 2021, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en augmentation, en moyenne de 1.91 %.**

#### REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Dépenses	REALISES 2020	BP 2021	CA 2021	variation CA 2021/2020	BP 2022	variation BP 2022/2021
011-Charges à caractère général	1 340 351 €	1 854 293 €	1 514 753 €	13,01%	1 927 748 €	3,96%
012- charges du personnel	2 607 249 €	2 972 432 €	2 822 057 €	8,24%	3 106 700 €	4,52%
014-atténation de produits	2 142 €	6 694 €	4 111 €	91,92%	7 600 €	13,53%
65 - autres charges	469 787 €	597 050 €	548 032 €	16,66%	530 410 €	-11,16%
66 - charges financières	267 683 €	248 763 €	245 567 €	-8,26%	221 478 €	-10,97%
	-12 719 €	-15 319 €	13 184 €	3,66%	15 640 €	2,10%
022- dépenses imprévues	0 €	100 000 €			100 000 €	
67 - charges exceptionnelles	0 €	5 000 €	144,00 €		1 000 €	
	<b>4 674 493 €</b>	<b>5 768 913 €</b>	<b>5 121 480 €</b>	<b>9,56%</b>	<b>5 879 296 €</b>	<b>1,91%</b>

#### REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Chapitres	BP 2021	BP 2022	Evolution	Différence
<b>011- charges générales</b>	<b>1 854 293 €</b>	<b>1 927 748 €</b>	<b>3.96%</b>	<b>73 455 €</b>
Dont 60- Achats	873 871 €	884 850 €	1.26%	
61 -Services extérieurs	592 122 €	683 900 €	15.50%	

62- Autres Services extérieurs	347 990 €	317 440 €	-8.78%	
63- Impôts et taxes	40 310 €	41 558 €	3.10%	
<b>012- charges du personnel</b>	<b>2 972 432 €</b>	<b>3 106 700 €</b>	4.52%	<b>134 268 €</b>
6218-6215- autre personnel extérieur	74 000 €	137 500 €	85.81%	
633- Impôts, taxes et assimilés	48 875 €	50 385 €	3.09%	
641- Rémunérations du personnel	2 007 741 €	2 062 649 €	2.73%	
645,647,648- charges	841 816 €	856 166 €	1.70%	
<b>014- atténuation de charges</b>	<b>6 694 €</b>	<b>7 600 €</b>	<b>13.53%</b>	<b>906 €</b>
<b>65- autres charges de gestion courante</b>	<b>597 050 €</b>	<b>530 410 €</b>	<b>-11.16%</b>	<b>-66 640 €</b>
653- Indemnités des élus	123 000 €	123 200 €	0.16%	
655- créances- contributions charges	226 165 €	240 910 €	6.52%	
6574- subventions aux associations	198 530 €	120 000 €	-39.56%	
autres dépenses	49 355 €	46 300 €	-6.19%	
<b>022- dépenses imprévues</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>		
<b>66- charges financières</b>	<b>233 444 €</b>	<b>205 838 €</b>	<b>-11.83%</b>	<b>-27 606 €</b>
<b>67-charges exceptionnelles</b>	<b>5 000 €</b>	<b>1 000 €</b>		<b>1 000 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>5 768 913 €</b>	<b>5 879 296 €</b>	<b>1.91%</b>	<b>110 383 €</b>

Chapitres	BP 2021	BP 2022	Evolution	Différence
<b>011- charges générales</b>	<b>1 854 293 €</b>	<b>1 927 748 €</b>	<b>3.96%</b>	<b>73 455 €</b>
Dont 60- Achats	873 871 €	884 850 €	1.26%	
61 -Services extérieurs	592 122 €	683 900 €	15.50%	
62- Autres Services extérieurs	347 990 €	317 440 €	-8.78%	
63- Impôts et taxes	40 310 €	41 558 €	3.10%	
<b>012- charges du personnel</b>	<b>2 972 432 €</b>	<b>3 106 700 €</b>	4.52%	<b>134 268 €</b>
6218-6215- autre personnel extérieur	74 000 €	137 500 €	85.81%	
633- Impôts, taxes et assimilés	48 875 €	50 385 €	3.09%	
641- Rémunérations du personnel	2 007 741 €	2 062 649 €	2.73%	
645,647,648- charges	841 816 €	856 166 €	1.70%	
<b>014- atténuation de charges</b>	<b>6 694 €</b>	<b>7 600 €</b>	<b>13.53%</b>	<b>906 €</b>
<b>65- autres charges de gestion courante</b>	<b>597 050 €</b>	<b>530 410 €</b>	<b>-11.16%</b>	<b>-66 640 €</b>
653- Indemnités des élus	123 000 €	123 200 €	0.16%	
655- créances- contributions charges	226 165 €	240 910 €	6.52%	
6574- subventions aux associations	198 530 €	120 000 €	-39.56%	
autres dépenses	49 355 €	46 300 €	-6.19%	
<b>022- dépenses imprévues</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>		

66- charges financières	233 444 €	205 838 €	-11.83%	-27 606 €
67-charges exceptionnelles	5 000 €	1 000 €		1 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>5 768 913 €</b>	<b>5 879 296 €</b>	<b>1.91%</b>	<b>110 383 €</b>

### **LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)**

Ce chapitre regroupe les dépenses courantes (fournitures diverses, entretien des bâtiments, assurances, prestations de service) nécessaires au bon fonctionnement des services.

En 2021 les dépenses de ce chapitre ont augmenté de 13.01% par rapport à 2020, compte tenu du fonctionnement des services sur une année pleine (contrairement à 2020 avec le confinement du 1<sup>er</sup> semestre). En 2022, les prévisions augmentent de 3.96 %. En cohérence avec les annonces du taux d'inflation prévisionnel annoncé autour de 4 %.

Comme cela a été mentionné dans le ROB 2022, ce chapitre doit intégrer :

#### **Pour les dépenses :**

- L'ouverture du complexe Aimé Padié sur le courant du 1<sup>er</sup> semestre, avec un surcoût mensuel estimé à 10 000 € par mois (entretien compris),
- Etude pour le plan de référence : 45 000 €,
- Surcote du prix des énergies (électricité, carburant etc) = 50 000€
- Elagage et taille : 20 000 €,
- Poursuite de la mise en sécurité par la coupe des arbres malades (esplanade du château notamment),
- Augmentation des denrées alimentaires suite au nouveau marché : 20 000 €,
- Diagnostic amiante des bâtiments : 10 000 €,
- Mise en place du plan de gestion durable : 6 750 €,
- Maintenance pour un logiciel de gestion des cimetières : 6 500 €,
- Eclairage Public : pose de Leds pour 10 000 €,
- Entretien des voiries et réseaux : 50 000 €,

Au regard du contexte annoncé, la maîtrise de ces dépenses sera accrue en 2022, tout en maintenant les dépenses liées aux festivités mais aussi au soutien aux associations.

### **CHARGES DU PERSONNEL (CHAPITRE 012)**

Les principaux éléments de ce poste ont été largement expliqués lors du ROB 2021 et le rapport du CA 2021 avec une augmentation de 4.52 % par rapport au BP 2021.

#### **« Evolution de la rémunération pour 2022 :**

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la grille indiciaire est réévaluée, pour les agents de Catégorie C et B, après l'augmentation du SMIC Horaire à 10.57 €.*

*Les postes suivants seront créés :*

- *Responsable service culturel- associations- évènements (temps complet)*
- *Mutualisation d'agents de la Communauté de Communes « Quercy Vert Aveyron » ; comptable à mi-temps en période de formation pour remplacer la Responsable du service finances.*
- *Agent de surveillance de la voie publique (ASVP) à temps complet, sur l'année pleine.*
- *La convention avec la Croix Rouge a été renouvelée avec une équipe de 5 agents pour un cout annuel de 80 000 €, incluant cette année l'entretien des cimetières.*
- *Recours au service remplacement du Centre de Gestion afin d'effectuer différentes tâches administratives liées à l'absence prolongé de personnel.*

Ce chapitre a intégré (dans la continuité du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel RISEEP, mis en place par délibération du 22/12/2016), un montant de 290 000 € en 2022 et l'ensemble des autres avantages (CNAS, participation maintien de salaire de 10 € par mois, prime de fin d'année etc) ainsi que la participation complémentaire santé de 20 € mensuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour un cout estimatif de 15 000 €.

### **LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)**

Une baisse de 66 640 € par rapport aux prévisions 2021. Ce chapitre regroupe :

- Les subventions versées aux associations avec une enveloppe globale portée à 120 000 € (article 6574), (hors Covid et hors subventions exceptionnelles pour les achats d'équipements pour le complexe Aimé Padié),
- Une participation de 40 000 € pour le CCAS qui développe ses missions facultatives : mise en place navette gratuite pour les Aînés, aménagement de logement d'urgence dans le cadre du VIF notamment, octobre rose, animations séniors...
- Les formations des élus estimées à 10 000 €,
- Les indemnités des élus 123 200 € (charges comprises),
- La participation au SDIS 105 410 €,
- La participation OGEC 123 500 €
- La participation au Pays Midi Quercy 5000 €,
- Une dépense budgétaire au compte 6542 : provisions de 500 € pour créances irrécouvrables.

Pour rappel, la municipalité a fait le choix de maintenir l'enveloppe globale pour le soutien financier aux associations locales en leur versant des subventions directes, allouées lors d'un prochain conseil municipal.

La commune attribue également des subventions indirectes : prêt de matériel, prestations effectuées par les services municipaux, mise à disposition des locaux à titre gracieux.

### **LES CHARGES FINANCIERES, EXCEPTIONNELLES ET DEPENSES IMPREVUES (CHAPITRES 66, 67 et 022)**

Ces chapitres représentent les dépenses relatives :

- Aux frais financiers : intérêts des emprunts contractés par la collectivité, ICNE compris soit 205 838 €,
- Aux charges exceptionnelles 1 000 € pour régularisations éventuelles de titres année N-1,
- Aux dépenses imprévues 100 000 €.

## 2/ les Opérations d'ordre : 2 471 766 €

Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement sont constituées :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles pour un montant prévisionnel de 322 486 €. Il s'agit de prendre en compte la détérioration au fil du temps de la plupart des immobilisations. Cette dépréciation se produit en raison de l'usure des biens ou simplement en raison du fait que les techniques ayant fortement évolué, le matériel devient obsolète et perd donc de la valeur.
- Des dotations aux amortissements des charges à étaler pour 12 231 €,
- Des dotations pour les dépréciations des créances douteuses pour 13 594 €,
- Du virement à la section d'investissement pour un montant total de 2 123 455 €. Il s'agit de virer l'excédent des recettes de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement et représente 24.55 %.

## B/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- des opérations nouvelles estimées 6 469 347 €,
- des opérations d'ordre pour un montant de 200 000 €,
- l'excédent de fonctionnement des résultats de l'exercice 2021 de 1 681 715 €.

## 1/ les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent principalement :

- De la fiscalité directe locale, de la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti et la CFE,
- Des recettes fiscales indirectes (taxes additionnelles aux droits de mutation, taxe sur l'électricité, droits de place et autres, cantines),
- Des dotations versées par l'État,
- Des ressources d'exploitation des domaines : concession des cimetières,
- Des produits financiers,
- Des produits de cessions immobilières,

### REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Recettes	REALISES 2020	BP 2021	CA 2021	variation CA 2021/2020	BP 2022	variation BP 2022/2021
013- atténuation charges	16 865 €	9 000 €	15 585 €	-7,59%	20 000 €	122,22%
70- produits des services	319 500 €	349 850 €	376 569 €	17,86%	369 100 €	5,50%
recettes ZA		185 235 €	185 235 €			
73- impôts et taxes	<b>3 106 822 €</b>	<b>3 290 833 €</b>	<b>3 477 776 €</b>	11,94%	3 547 486 €	7,80%
74- dotations, subventions	2 707 002 €	2 645 755 €	2 565 177 €	-5,24%	2 464 761 €	-6,84%
75- autres produits gestion	33 253 €	30 000 €	37 409 €	12,50%	68 000 €	126,67%
77- produits exceptionnels		5 000 €	29 453 €			
	<b>6 183 441 €</b>	<b>6 515 673 €</b>	<b>6 687 204 €</b>	<b>8,15%</b>	<b>6 469 347 €</b>	<b>-0,71%</b>

## LES PRODUITS DE SERVICE (CHAPITRE 70)

Il s'agit des redevances versées par les utilisateurs des services proposés par la collectivité :

- Concessions des cimetières : 5 200 €,
- Restauration scolaire : 210 000 €,
- Piscine et Camping : 30 000 €,
- Location des salles : 2 000 €,
- Produits des animations centre d'Art : 2 500 €,

Mais également les remboursements des mises à disposition du personnel et des locaux des budgets annexes et de la Communauté des Communes Quercy vert Aveyron pour un total de 51 500 €.

Les recettes relatives aux locations Aime Padié seront inscrites en cours d'année.

## LES IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73)

Pour une prévision de 3 547 486 €, cette somme représente 54.84 % des recettes réelles de fonctionnement. Il convient de rappeler que les taux communaux des impôts locaux n'ont pas changé depuis 2016.

Les bases d'imposition, dans leur ensemble, augmentent de 7.31% en 2022 par rapport à 2021, dont 19.62 % concernant la Cotisation Foncière des Entreprises, 13.72 % concernant le Foncier Non Bâti et 5.20 % pour le foncier bâti.

	bases 2021	bases 2022	variation base	taux 2022 proposés	produit fiscal attendu
<b>taxe foncière bâti</b>	4 032 384	4 242 000	5,20%	57,62%	2 444 240 €
<b>taxe foncière non bâti</b>	137 614	156 500	13,72%	146,18%	228 772 €
<b>CFE</b>	620 486	742 200	19,62%	26,89%	199 578 €
<b>TOTAL</b>	4 790 484	5 140 700	7,31%		2 872 590 €

Il convient de rappeler que la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée :

- A la collectivité par fusion de la part communale et de la part départementale de taxe foncière bâtie et application **d'un « coefficient correcteur » pour équilibrer ce transfert, soit – 17 303 €**

### « Pour mémoire BP 2021

- *Le taux de la taxe FB est voté en 2021 par la Commune par rapport à un taux de référence qui correspond à la somme des taux 2020 de la Commune et du Département ;*
- *Cette fusion reste neutre pour les contribuables (une seule colonne sur l'avis d'imposition) »*

Taxes	CA 2020	CA 2021	écart 2021/2020	prév BP 2022	Ecart 2022/2021
Impôts directs locaux	2 629 910 €	2 736 970 €	107 060 €	2 909 012 €	172 042 €

CVAE	101 209 €	108 532 €	7 323 €	98 879 €	-9 653 €
Taxe sur les Surfaces commerciales	57 153 €	85 540 €	28 387 €	68 294 €	-17 246 €
IFER	15 092 €	68 044 €	52 952 €	69 065 €	1 021 €
FNGIR	42 391 €	42 391 €	0 €	42 391 €	0 €
Fonds de Péréquation intercommunal	59 750 €	60 373 €	623 €	61 542 €	1 169 €
Fonds départemental péréquation	47 239 €	21 761 €	-25 478 €	21 760 €	-1 €
TCFE	132 730 €	135 108 €	2 378 €	135 000 €	-108 €
Taxe sur les pylones	50 860 €	52 020 €	1 160 €	52 000 €	-20 €
<b>Total</b>	<b>3 136 334 €</b>	<b>3 310 739 €</b>	<b>174 405 €</b>	<b>3 457 943 €</b>	<b>147 204 €</b>

Le produit des droits de place a été prévu pour 4800 €, et les nouvelles recettes relatives au grand marché annuel de juin feront l'objet d'une inscription en cours d'année.

### **LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS (CHAPITRE 74)**

Ce chapitre regroupe les participations et subventions versées par divers organismes pour une prévision de 2 464 761 €. Ces recettes représentent 38.10 % des recettes réelles de fonctionnement (montant en baisse depuis 2021 compte tenu de **la suppression de la compensation au titre de la taxe d'habitation pour 128 565 €**).

Les postes les plus significatifs des dotations et participations sont :

<b>DOTATIONS DE L'ETAT</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<i>Ecart 2021/2022</i>
Dotation Globale de Fonct.	653 401 €	654 853 €	656 214 €	660 302 €	4 088 €
Dotation solidarité rurale					
Dotation solidarité urbaine	791 373 €	847 885 €	893 860 €	847 040 €	- 46 820 €
Etat/compensation Taxe Prof.	11 133 €	11 617 €	20 150 €	40 963 €	20 813 €
Etat/compensation Foncier bâti	34 316 €	34 343 €	57 696 €	81 392 €	23 696 €
<b>Etat/compensation T Habitation</b>	<b>121 822 €</b>	<b>128 565 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Fds National de péréquation	250 566 €	253 049 €	259 534 €	248 558 €	- 10 976 €
	<b>1 862 611 €</b>	<b>1 930 312 €</b>	<b>1 887 454 €</b>	<b>1 878 255 €</b>	<b>- 9 199 €</b>

Les participations du CNASEA au titre du Fonds d'Amorçage pour la réforme des rythmes scolaires : 60 000 € (reversé à la Communauté des communes Quercy vert – Aveyron compte dépense 62878).

La subvention en annuité du département (dette récupérable) : 259 175 €.

Les subventions du Conseil Départemental, Région et DRAC pour le Centre d'Art pour un montant global de 199 483 €, 19 900 € au titre de la DETR 2022 pour le plan de relance et 2 848 € de la Région pour l'entretien du clocher.

## **L'ATTENUATION DES CHARGES (CHAPITRE 014)**

Il s'agit des compensations par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et par notre assureur des arrêts maladie du personnel (agent en congé de longue durée et mi-temps thérapeutique). Pour une prévision de 20 000 €, ces remboursements représentent 0.31 % des recettes réelles de fonctionnement.

## **LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)**

Pour une prévision de 68 000 €, ces produits représentent 1.05 % des recettes réelles de fonctionnement et correspondent aux locations des immeubles (poste, local entrée de ville notamment), et le reversement de 33 000 € du budget Chaleur Bois.

## **2/ Les opérations d'ordre de fonctionnement**

Les immobilisations des travaux en régie constituent les opérations d'ordre en recettes de fonctionnement. Elles sont estimées à 200 000 € en 2022, pour la poursuite de l'éclairage public en leds, la réalisation VRD pour le branchement des panneaux photovoltaïques du Parc de Lauzel, pose de la clôture et plantations au Bois de Montrosiès, terrassement du parking des ateliers municipaux et la continuité des travaux de voirie ainsi que l'aménagement des deux hébergements insolites au camping.

## **3/ Les résultats reportés de l'exercice 2021**

Pour 2022, l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 1 681 715 €, contre 2 262 522 € en 2021.

# **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement correspond aux opérations non renouvelables à l'identique chaque année et qui se traduisent par une modification appréciable de la valeur ou de la structure du patrimoine : acquisitions diverses, travaux.

## **A/ Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont constituées par :

- Des opérations réelles pour un montant estimé à 6 261 751 € (en 2021 : 6 680 328 €),
- Des opérations d'ordre évaluées à 281 000 €.
- Du résultat reporté de 2021 de 2 104 639 €.

## **1/ Les dépenses réelles d'investissement**

Pour 2022, la prévision des dépenses réelles d'investissement comprend les dépenses reportées de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022 pour un montant de 1 084 899 € (travaux Aire de jeux Ludo Sportif, extension des Ateliers Municipaux, chaudière à granulés pour la piscine et solde des travaux de voirie et aménagement Aimé Padié) et les propositions nouvelles pour un montant de 5 176 852 €, soit un total de 6 261 751 €.

Les restes à réaliser (ou reports) correspondent à des acquisitions/travaux pour lesquels les factures n'ont pu être réglées sur l'exercice 2021 : ce sont des travaux non terminés en décembre 2021 ou des factures non présentées en date du 15 décembre 2021 ayant donné lieu à un Ordre de Service et qui doivent faire l'objet d'un paiement en 2022 compte tenu de l'engagement. \_

### REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

Dépenses	REALISES 2020	REALISES 2021	BP 2022 (RAR +nvx crédits)
16-capital de la dette	609 309 €	628 005 €	707 547 €
1068- régularisation M57			32 042 €
1641 - remboursement prêt portage			1 000 000 €
20 - concessions et droits similaires	12 600 €	24 774 €	15 351 €
204- Subventions d'équipement		2 000 €	0 €
21 - Acquisitions	262 910 €	443 306 €	865 205 €
écritures ZA- parties communes		52 211 €	0 €
23- Travaux	2 311 503 €	3 382 233 €	3 641 606 €
	<b>3 196 322 €</b>	<b>4 532 529 €</b>	<b>6 261 751 €</b>

Sur instructions de la SGC de CAUSSADE, une dépense de 32 042 € a été inscrite au compte 1068 afin d'épurer un compte qui n'existera plus en 2024 à l'occasion du passage de la nomenclature comptable M14 en M57.

Il est à noter que ces dépenses sont détaillées dans l'annexe – vue d'ensemble des opérations-

## 2/ Les opérations d'ordre d'investissement

Les immobilisations des travaux en régie et les opérations patrimoniales constituent les opérations d'ordre en dépenses d'investissement. : 200 000 € de travaux en régie, et 81 000 € pour les avances forfaitaires des marchés en cours ou à venir.

## B/ Les recettes d'investissement

### VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION

Recettes	REALISES 2020	REALISES 2021	BP 2022 ( RAR +nvx crédits)
affection en 1068	1 213 430 €	1 248 779 €	1 817 790 €
fctva + tle	299 263 €	378 829 €	500 000 €
cession			22 450 €
subvention en annuité	65 123 €	67 722 €	70 424 €
040-avances forfaitaires	56 538 €	46 017 €	81 000 €
16 - emprunt et dettes assimilées	60 000 €	0 €	1 495 629 €
23 - immobilisations en cours			
écritures actif	0 €		
28 - amortissements	353 159 €	315 128 €	348 311 €
13- subventions	570 687 €	275 171 €	2 188 331 €

	<b>2 618 199 €</b>	<b>2 331 647 €</b>	<b>6 523 935 €</b>
--	--------------------	--------------------	--------------------

La prévision des recettes réelles d'investissement de 6 086 810 € comprend les restes à réaliser de 2021 sur 2022 pour un montant de 1 371 748 € (subventions des opérations pour lesquelles les arrêtés sont reçus + 300 000 € prêt court terme CRCA pour le portage TVA Aimé Padié) et les propositions nouvelles pour un montant de 4 715 062 €.

Il est à noter que le Budget Primitif intègre les subventions prévisionnelles des opérations (à hauteur d'une prévision de 50 %).

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par :

- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) pour un montant de 500 000 € ; montant prévu en augmentation par rapport à 2021 car le remboursement de la TVA intervient désormais chaque fin de semestre en année de réalisation,
- Les subventions pour un montant de 2 188 331 € (RAR inclus),
- La subvention en capital de 70 424 € (subvention en annuité Conseil Départemental),
- La taxe d'aménagement : 30 000 €,
- Un emprunt 1 000 000 € relatif à un Portage des subventions dans l'attente des versements pour les besoins de trésorerie (le remboursement est porté au compte 1641 en dépense),
- Un Prêt à Long terme de 495 629 € qui ne sera réalisé que dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre après examen de l'évolution des opérations en cours et si nécessaire.

Les recettes d'ordre d'investissement sont constituées par :

- Les dotations aux amortissements : 348 311 €,
- L'affectation du résultat de 1 817 790 € voté lors de la séance budgétaire, qui vient diminuer l'excédent global des recettes de fonctionnement 2021 pour financer les dépenses liquidés et rattachés à 2021,
- Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 2 123 455 € qui constitue 24.56 % des recettes.

## **DETAIL PAR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

Certains chantiers vont démarrer en fin d'année, et il conviendra d'inscrire en RAR les travaux à régler avant le vote du BP 2023, le solde des opérations étant reprises au budget 2023.

OPERATIONS	MONTANTS TTC BP 2022	MONTANT HT BP 2022	RECETTES	AUTOFINANCEMENT 2022	RAR 2021 depenses	RAR re
<b>CENTRE BOURG ET FONCIER</b>	195 000 €	195 000 €		195 000 €	2 000 €	
<b>VOIRIE</b>	786 650 €	662 666 €	406 786 €	379 864 €	160 356 €	
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	192 425 €	162 097 €	3 250 €	189 175 €	102 600 €	
<b>AIRE PISCINE</b>	81 327 €	68 509 €	32 927 €	48 400 €	270 000 €	
<b>ECOLES</b>	1 110 733 €	935 670 €	537 387 €	573 346 €	34 610 €	
<b>CVPC</b>	250 000 €	210 598 €	41 270 €	208 730 €	596 €	
<b>MATERIEL</b>	217 121 €	182 901 €	22 450 €	194 671 €	55 326 €	
<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>	110 275 €	92 895 €	84 963 €	25 312 €	111 564 €	
<b>REFECTION CANTINE</b>	50 000 €	42 120 €	0 €	50 000 €	0 €	
<b>MAIRIE</b>	150 000 €	126 359 €	0 €	150 000 €	0 €	
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	27 000 €		0 €	27 000 €	14 716 €	
<b>AIME PADIE</b>	66 732 €	56 214 €	0 €	66 732 €	292 427 €	
<b>MAISON ASSOCIATIVE</b>	200 000 €	200 000 €	0 €		40 704 €	
<b>PLU</b>	0 €	0 €		0 €	0 €	
<b>ONA- RAR</b>	0 €			0 €		
<b>TRAVAUX EN REGIE</b>	200 000 €	200 000 €		200 000 €		
				- €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 637 262,55 €</b>	<b>3 135 027,02 €</b>	<b>1 129 033,00 €</b>	<b>2 308 229,55 €</b>	<b>1 084 899 €</b>	

<b>ATELIERS MUNICIPAUX</b>	HT	TTC
----------------------------	----	-----

pelle mécanique	0.00 €	0.00 €
polybenne mascoot	40 612.50 €	48 735.00 €
changement C15	40 000.00 €	48 000.00 €
achat glutton	0.00 €	0.00 €
tracteur cercos	0.00 €	0.00 €
Petit matériel maintenance	2 000.00 €	2 400.00 €
jardinières	781.67 €	938.00 €
meublier urbain	4 750.00 €	5 700.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 144.17 €</b>	<b>105 773.00 €</b>

<b>FESTIVITES</b>		
praticable 24 M²	0.00 €	0.00 €
2 chariots	2 000.00 €	2 400.00 €
moteur scene château	0.00 €	0.00 €
20 tables JCB	3 300.00 €	3 960.00 €
bâche podium	3 000.00 €	3 600.00 €
tentes pliables	6 300.00 €	7 560.00 €
petits matériels sangles	400.00 €	480.00 €
rampe de charge	600.00 €	720.00 €
achat d'une autolaveuse pour le nettoyage (gymnase)	7 000.00 €	8 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 600.00 €</b>	<b>27 120.00 €</b>

<b>ATELIERS MUNICIPAUX</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
pelle mécanique	0.00 €	0.00 €
polybenne mascoot	40 612.50 €	48 735.00 €
changement C15	40 000.00 €	48 000.00 €
achat glutton	0.00 €	0.00 €
tracteur cercos	0.00 €	0.00 €
Petit matériel maintenance	2 000.00 €	2 400.00 €
jardinières	781.67 €	938.00 €
meublier urbain	4 750.00 €	5 700.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 144.17 €</b>	<b>105 773.00 €</b>

<b>FESTIVITES</b>		
praticable 24 M²	0.00 €	0.00 €
2 chariots	2 000.00 €	2 400.00 €
moteur scene château	0.00 €	0.00 €
20 tables JCB	3 300.00 €	3 960.00 €
bâche podium	3 000.00 €	3 600.00 €
tentes pliables	6 300.00 €	7 560.00 €
petits matériels sangles	400.00 €	480.00 €
rampe de charge	600.00 €	720.00 €
achat d'une autolaveuse pour le nettoyage (gymnase)	7 000.00 €	8 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 600.00 €</b>	<b>27 120.00 €</b>

<b>ECOLES</b>		
friog ecole élémentaire atelier de cuisine	392.50 €	471.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>392.50 €</b>	<b>471.00 €</b>

<b>CAMPING</b>		
wifi camping (borne)	2 247.00 €	2 696.40 €
monnayeur	0.00 €	0.00 €
Tables pique-nique munich	665.00 €	798.00 €

<b>TOTAL</b>	<b>2 912.00 €</b>	<b>3 494.40 €</b>
<b>SERVICE ADMINISTRATIF - MAT DIVERS</b>		
wifi Mairie	1 685.00 €	2 022.00 €
photocopieurs - dernière année	6 813.44 €	8 175.00 €
pc complet poste informatique ateliers municipaux	2 400.00 €	2 880.00 €
logiciel ATAL Ateliers	6 900.00 €	8 280.00 €
chaises de bureau ST	3 000.00 €	3 600.00 €
armoires archivages ST	0.00 €	- €
enregistreur séance Conseil	152.32 €	182.78 €
armoires personnel d'entretien	733.00 €	879.60 €
armoire service finances	1 314.90 €	1 577.88 €
multi écran service urbanisme	797.25 €	956.70 €
projecteur laser salle du conseil	0.00 €	- €
tablettes numériques pour conseillers municipaux	0.00 €	- €
fournitures bureau association	0.00 €	- €
divers matériel informatique	833.33	1 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 629.25 €</b>	<b>29 553.96 €</b>
<b>RESTAURANT MUNICIPAL</b>		
Eplucheuse, et divers matériels	5 435.53 €	6 522.64 €
poubelle de tri	6 750.00 €	8 100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 185.53 €</b>	<b>14 622.64 €</b>
<b>PISCINE</b>		
analyseur d'eau	995.00 €	1 194.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>995.00 €</b>	<b>1 194.00 €</b>
<b>MOBILIER URBAIN et VOIRIE</b>		
panneaux de voirie	14 600.00 €	17 520.00 €
borne rétractable Voirie piscine	2 300.00 €	2 760.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 900.00 €</b>	<b>20 280.00 €</b>
<b>AIME PADIE</b>		
VOIR FICHE		
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>GYMNASE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>POLICE MUNICIPALE</b>		
achat véhicule PM	0.00 €	0.00 €
achat frigo	470.00 €	564.00 €
radio	4 039.73 €	4 847.68 €
appareil pve	7 667.00 €	9 200.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 176.73 €</b>	<b>14 612.08 €</b>
<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>180 935.17 €</b>	<b>217 121.08 €</b>

Conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°2022/02/01 relative aux orientations budgétaires,  
Vu le rapport en annexe,

Monsieur le Maire précise que les propositions du Budget Primitif 2022 intègrent toutes les délibérations soumises et votées, lors de cette même séance, y compris le vote du Compte Administratif 2021.

Il donne lecture des masses budgétaires du Budget Primitif 2022, conformément au rapport du BP 2022, à savoir :

1/ Section de Fonctionnement :

Le budget primitif comptabilise 8 351 062 € de dépenses et de recettes, après reprise du report à nouveau de 1 681 714.94 € conformément à la délibération d'affectation du résultat, le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes. Les charges financières prennent en compte tous les emprunts réalisés à ce jour.

Il convient de prévoir un virement de 2 123 455 € à la section d'investissement afin d'équilibrer les opérations.

Il donne lecture des chapitres et commente chacun d'eux

2/ Section d'Investissement :

Il rappelle, conformément à la délibération d'affectation du résultat, qu'il est opéré au compte 1068 une recette de 1 817 789.21 € confortant les écritures de RAR en dépenses et en recettes

Il précise qu'un programme pluriannuel d'investissement s'élevant à 4 522 162 € (avec RAR de 1 084 899 € inclus) a fait l'objet, compte tenu des subventions prévues, à la reprise en RAR d'emprunt CT de 300 000 € ; les travaux en régie s'élèvent à 200 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 8 647 390€ (y compris les restes à réaliser).

Un large débat s'instaure au sein du Conseil Municipal, et sur le rapport du Budget Primitif ci-joint

Après examen et en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité avec 22 voix pour, 2 abstentions (VIREL D, LE BERRE K) et 5 voix contre (BEAUFILS C, CUSIN A, CAMBON Y, DUBOIS S, BOURDARIOS JB)

- **Adopte** le Budget Primitif 2022,
- **Approuve** l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2022,
- **Vote** le présent Budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- **Donne** tout pouvoir à son Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Mme Dubois

Au niveau de l'AMO ce sont les études pour maître d'ouvrage, c'est bien cela ?

M. Camasses

Oui

Mme Dubois

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, ce sont les études que l'on fait avant les projets ? c'est cela ?  
Pour refaire la mairie c'est 150 000 € ?

M. Tellier

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, cela va jusqu'à l'opération de la maîtrise d'ouvrage.

Mme Dubois

Ce n'est pas que l'étude. D'accord.

M. Tellier

Il a le cahier des charges, il y a tout.

Mme Dubois

D'accord.

M. Beaufils

J'ai noté au niveau de la section d'investissement 4 millions 700

Je n'ai pas retrouvé le chiffre de l'année passée ? parce que, quand on va chercher dans la section d'investissement des réalisés, on a moins. Je viens poser la question tranquillement est-ce un jeu d'écriture, est-ce que vous avez prévu une augmentation des investissements à votre budget ou pas ?

Je veux comparer les 2 chiffres.

M. Camasses

Je vais retrouver les chiffres.

M. Beaufils

On est d'accord, il y a un gros million d'augmentation au niveau de l'investissement.

M. Camasses

On parle de la page 98. On est à 4 millions.

M. Beaufils

D'accord donc on est à une augmentation de 700 000 euros.

Mon intervention porte exactement sur ce que vous avez dit tout à l'heure : la prudence au niveau de la non baisse de la fiscalité. Moi je serais sur la prudence et sur un budget prévisionnel qui soit au moins égal à celui de l'année dernière sans une augmentation de 700 000 euros. On a de nombreuses inquiétudes qui planent sur notre commune. Vous en avez souligné quelques-unes dont je n'avais pas connaissance : l'augmentation des matières premières, des carburants, de l'alimentation. Je ne vous fais pas de dessin. La guerre à 2 h d'avion de la France... Donc j'aurais préféré un budget prévisionnel, même si c'est toujours un budget prévisionnel j'entends bien, avec de la prudence plutôt qu'avec une telle augmentation.

M. Camasses

J'entends bien la remarque. Ce que l'on peut dire, c'est que l'on aurait pu le faire avec les abords des écoles pour un montant d'un million 100 000 et qui est un gros budget. On aurait pu le faire en deux tranches, on y a réfléchi aussi, en 2 tranches pour être moins contraint sur le budget et sur un montant équivalent à l'année dernière. Cela n'a pas été souhaité parce que, pour les demandes de subventions, il est plus facile de faire une demande de subventions sur l'enveloppe globale, totale plutôt que d'y revenir une deuxième fois où l'on prend le premier chiffre dans la subvention. Ce qui fait que je reviens sur ce que je disais tout à l'heure. Les travaux ne démarreront pas avant l'automne ce qui entraîne que le budget présenté reste un prévisionnel. Il est normal que vous fassiez cette remarque à juste titre par rapport au contexte, il est bien entendu mais la réponse est que dans le prochain compte administratif, on n'aura pas réalisé l'ensemble du budget tel que présenté. Nous n'aurons pas finalisé tous les travaux prévus. Donc pour pouvoir bénéficier d'un maximum de subventions pour ce projet, il vaut mieux présenter l'ensemble total de la dépense plutôt que de la scinder en deux. C'est la stratégie que nous avons choisie.

M. Tellier

Il y a également l'idée d'avancer. A moment donné, si l'on veut faire les choses, il faut investir, il faut avoir des budgets engageants, prometteurs et qui font avancer les choses. A être trop timide, on ne se fait pas accompagner par nos partenaires, on n'avance pas et la commune n'évolue pas. Il y a quand même très

peu d'investissement qui peuvent être rayés de la carte par des arbitrages. Tout le reste on le porte politiquement parce que c'est une nécessité pour la commune d'évoluer et qu'à moment donné il faut faire l'investissement. Il y a des engagements qui sont pris. J'ai tendance à dire la prudence qui a été de ne pas baisser la fiscalité doit être accompagnée par un budget engageant auquel cas les administrés ne s'y retrouveraient pas du tout. Ils seraient pénalisés 2 fois. Parce qu'il y a contribution, il doit y avoir un budget engageant. Le budget, dans son pourcentage, 60 à 80 % des projets seront réalisés sur 2022. Il s'agit d'un prévisionnel. Certaines choses vont évoluer, on peut l'espérer pour certains à la baisse. On voit, par exemple, sur le budget annexe de la chaufferie bois, les devis des travaux étaient inférieurs aux prévisions. La prévision était majorée. La prudence a été de majorer les dépenses afin de ne pas avoir de surprise à la sortie.

M. Beaufiles

Excuse-moi, je suis perdu ? où en es-tu ?

M. Camasses

Vous ne l'avez pas. C'est la délibération qui résume tout ce que l'on vient de dire. Elle n'est pas dans le rapport.

M. Beaufiles

J'aimerais savoir pourquoi 2 personnes se sont abstenues.

M. VIREL

Je m'abstiens pour l'enchaînement de la procédure. J'espérais, en amont, beaucoup plus de travail des commissions pour pouvoir proposer au niveau des budgets. Je n'ai pas le sentiment d'avoir pu exprimer les attentes des commissions que je représente. Ensuite, je ne ressens pas dans les choix qui ont été faits une prise en compte, notamment du PCAET. C'est une obligation légale qui a été mis en œuvre par le PETR, qui a été votée par les représentants PETR de la commune. Ce PCAET n'a peut-être pas vocation d'être appliqué dans sa totalité mais il est au moins à être évoqué. Le PCAET est le Plan Climat Air Energie Territorial. Il s'agit de 42 fiches qui ont été établies par le PETR en recommandation de l'intercommunalité et qui exposent certains risques ou certains éléments à prendre en compte pour le climat. Ces fiches sont à discuter entre nous. Nous ne sommes pas obligés, peut-être, de les appliquer telles qu'elles sauf que je n'ai pas le sentiment que les élus de cette assemblée aient eu connaissance de ces fiches et que dans le choix qui est fait aujourd'hui dans le budget soient pris en compte le bilan carbone et l'impact que nous avons. Peut-être qu'une autre vision de nos investissements pourrait modifier nos choix en tenant compte de l'importance de l'impact qu'ont nos décisions sur le bilan carbone et la planète. Encore une fois, peut-être que les décisions auraient été les mêmes. Ce qui me manque c'est une discussion avec ce volet-là. C'est ce qui m'empêche de donner ma totale approbation à ce budget. Je pense qu'on ne peut pas faire l'impasse sur le bilan carbone et notamment sur ce travail du PETR.

M. Camasses

Ce qui a été fait cette année a été fait comme d'habitude et c'est vrai que certains se sont sentis un petit peu frustrés par rapport au travail des commissions. Ce qui a été proposé par M. le maire c'est que dès l'automne, nous allons relancer l'ensemble des commissions pour statuer sur les desideratas et les orientations qu'elles souhaitent soumettre au budget. Dès le mois de septembre, je ferai une relance auprès de toutes les commissions dans ce sens pour que fin décembre, on puisse avoir cette ventilation de toutes les commissions et que l'on puisse débattre, sur le mois de janvier, la constitution du budget de 2023 en concertation avec les avis de toutes commissions plutôt de se retrouver comme aujourd'hui avec cette frustration.

M. Tellier

Je tiens à vous rassurer. Les commissions ne se réuniront pas qu'au mois d'octobre, elles continueront à travailler. C'est réellement les réflexions sur les orientations budgétaires qui seront enclenchées à partir de l'automne. C'est très bien que Madame Virel ait pu exposer son positionnement qui est très intéressant car il nous oblige à y penser. Je suis d'accord avec elle sur la réflexion qu'elle souhaite amener auprès de l'assemblée. Le budget tel qu'il est voté, on le rappelle, est un prévisionnel qui permet de lancer des chantiers. Comme je l'ai dit lors de précédentes réunions la connotation environnementale pour répondre au PCAET devra absolument être étudiée à chaque projet, au moindre petit projet, que cette commune mènera à partir de cette année. C'est un engagement que nous avons pris. Avant toute décision, une étude environnementale sera instruite et cela guidera certainement le choix et l'arbitrage des projets. J'abonde dans la réflexion qui est faite.

M. Beaufiles

Juste pour compléter. Juste pour faire remarquer. Bien sur je ne siège pas dans toutes les commissions. Mais dans les commissions auxquelles je participe, j'ai le sentiment qu'il manque du monde. On était à une commission avec Laurence, il y a quelques jours et nous n'étions que 4. Il ne me semble pas que nous sommes 4 inscrits à cette commission. Avec Serge, nous étions un peu plus nombreux mais il ne me semble pas qu'il y ait une commission tous les 15 jours mais il manque du monde. Pour faire un travail comme le souhaite Delphine, il faudra que les gens soient là.

#### **Vote des subventions d'équilibre des budgets annexes**

Rapporteur : M. CAMASSES

Monsieur le Maire rappelle que les Budgets Primitifs 2022 des Budgets Annexes de la Commune ont été votés en adoptant les recettes suivantes à :

- Subvention d'Équilibre Budget d'Électricité.....0 €
- Subvention d'Équilibre C.C.A.S.....40 000 €
- Subvention d'Équilibre Réseau Chaleur Bois.....0 €

Monsieur le Maire précise que le montant de ces participations est inscrit au Budget Primitif 2022 de la Commune de NEGREPELISSE ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte** ces écritures.

#### **Vote de l'enveloppe budgétaire – subventions aux associations**

Rapporteur : M. CAMASSES

Il est proposé à l'assemblée que le montant global des subventions (compte 6574) allouées au titre de l'année 2022, s'élève à 120 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de porter le montant global des subventions allouées au titre de l'exercice 2022 à 120 000 €
- **Dit** qu'afin de procéder à la ventilation judicieuse du montant des subventions, leur attribution est différée au cours d'une séance ultérieure en fonction des besoins réels des associations.

#### **7 - Dératisation et désinsectisation 2022 – demande de subvention Conseil Départemental**

Rapporteur : M. PARIS

Il est rappelé à l'assemblée communale l'opération de dératisation et de désinsectisation engagée pour l'année 2022.

Cette opération est subventionnée par le Département de Tarn-et-Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental pour l'opération de dératisation et de désinsectisation engagée pour l'exercice 2022.

-

## **8 - Complexe Aimé Padié – règlement d'utilisation, mise à disposition et locations – tarification**

Rapporteuse : Mme VERDIER

Il est donné lecture à l'assemblée communale du règlement intérieur du complexe Aimé Padié joint en annexe.

D'autre part, il est proposé à l'assemblée les tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente :

### **Montant de la location pour les associations locales**

Les associations de la commune ne sont pas soumises au paiement de la location de la salle pour trois manifestations par an.

### **Montant de la location pour les associations, organismes publics et organismes privés extérieurs**

- Tarif en semaine à la journée de 8 h à 24 h ..... 800 €
- Tarif week-end du samedi 8 h au dimanche 24 h ..... 2 000 €
- Tarif journée du week-end (samedi ou dimanche 8 h à 24 h). 1 200 €

### **Montant de la location pour les particuliers de la commune, organismes publics et organismes privés locaux (et associations à partir de la 4<sup>ème</sup> location)**

- Tarif journée ..... 400 €
- Tarif week-end ..... 800 €

### **Montant de la location pour les particuliers hors commune**

- Tarif journée ..... 600 €
- Tarif week-end ..... 1 200 €

### **Cautions de garantie (dommages et ménages)**

- Cautions garantie dommages ..... 2 300 €
- Cautions propreté de la salle ..... 150 €

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement intérieur proposé,
- **Fixe** les tarifs tels que proposés ci-dessus,
- **Dit** que les produits seront encaissés par la régie location salles et matériels,
- **Autorise** le Maire à effectuer toutes les déclarations nécessaires et à signer les conventions à intervenir.

## **9 - Dénomination des places, chemins, impasses et ronds-points**

Rapporteur : M. PARIS

L'assemblée est informée qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal

Sur proposition du groupe de travail et après validation du maire et des adjoints,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Valide** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation comme suit :

Rond-point dit « d'Intermarché » ..... Rond-point Aristide MOURIERES

	Maire 1932-1941 1945-1947
Rond-point de l'avenue Victor Hugo.....	Rond-point Pierre AUJALEU Maire – 1947-1959
Rond-point dit « du cimetière ».....	Rond-point Charles BOURDARIOS Maire – 1959-1971
Piscine – Terrain de jeux .....	Piscine -Terrain de jeux André JOUANY Sénateur Maire – 1971-1983
Rond-point dit « du collège ».....	Rond-point Lucien KOTHE Maire – 1983-1995
Place entre « ORPI » et la « cahute » .....	Place Lucien PETIT
Rond-point dit « de la Spie » .....	Rond-point Maurice DANIS
Rond-point dit « de super U » .....	Rond-point Maria RICARD
Rond-point de la place du Monument aux Morts .	Rond-point Jeanne COSTES
Rond-point dit « de Paga ou Casa Nova ».....	Rond-point de l'ancienne gare
Jardin dit « du temple » .....	Jardin Jules BOURDAIS
Parking dit « du temple » .....	Parking Martial PYTHON
Place en face du stade de tennis (parcelle 121) ....	Impasse Jean FLEURY
Placette devant l'Hôpital .....	Place des Sœurs de l'Hôpital
Rond-point place Duras.....	Rond-point Guy SOULIE
Place maison « Marty » / rue des mimosas .....	Jardin Denise FOISSAC
Lotissement des Contes :	
	Rue André TERRASSIER
	Rue Jeannine GARISSON
Conserver Place du Château en lieu et place de « esplanade du château »	
Chemin d'exploitation n°87 .....	chemin de Trotequo
Chemin d'exploitation n°88 .....	impasse Henriette Vaisse-Cibiel
Chemin rural ruisseau de Rigallet .....	impasse Marie-Marguerite Soulié

- **Adopte** les dénominations ci-dessus proposées.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Beaufile

Je félicite tous les intervenants qui ont travaillé pour trouver tous ces noms.

J'espère que nous n'avons oublié personne mais certains nègrepelissiens se chargeront de nous le rappeler s'il y a des oublis majeurs.

Je souligne juste que l'intervention de Jean-Bernard à ce sujet portait sur la parité et sur le fait qu'il manquait un nombre de noms de femmes à Nègrepelisse et là on n'a pas réussi non plus.

M. Paris

C'est vrai qu'au départ, on était parti sur cette idée mais le groupe de travail a décidé en premier lieu de nommer les maires. De ce fait, ce n'était que des hommes. Ensuite on a quand même travaillé pour donner des noms de femmes mais il y en a quand même quelques-unes et du fait de la nouvelle réglementation nationale qui oblige toutes les communes de France à nommer tous les petits chemins et de les numéroter, on cherchera à trouver d'autres personnalités féminines.

Je vous rappelle que vous avez joint au dossier une petite biographie de chacun et chacune et je tiens, moi aussi, à remercier toute l'équipe du travail accompli.

M. Beaufile

En effet, les biographies sont très utiles.

M. Tellier

Nous attendons les beaux jours pour faire l'inauguration de chaque lieu en présence, pour chacun d'entre eux, des familles qui sont toujours là.

### **10 - Convention CDG 82 - suivi des archives communales**

Rapporteur : M. TELLIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Vu le Livre II – titre premier du code du patrimoine ;

Vu la délibération n° 2017-28 en date du 4 juillet 2017 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne relative à la mise en place à d'un service facultatif d'assistance à la gestion des archives ;

Vu la délibération en date du 18 octobre 2017 du conseil municipal autorisant le maire à conclure une convention initiale de recours au Service d'Assistance à l'Archivage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne ;

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui peut engager la responsabilité de l'autorité territoriale en cas de faute constatée.

Il informe les membres que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, propose désormais à ses collectivités affiliées un service facultatif d'Assistance à l'Archivage.

Ce service d'accompagnement à la gestion des archives est destiné à accompagner les collectivités et établissements publics dans la gestion de leurs archives en leur proposant les prestations suivantes :

- Tri, classement, conditionnement et cotation des archives selon la réglementation ;
- Préparation des éliminations et rédaction de bordereaux d'élimination ;
- Organisation des locaux d'archivage ;
- Élaboration d'instruments de recherche ;
- Rédaction de procédures d'archivage, pour la consultation interne, pour la communication des archives au public, pour l'accès au local d'archivage ;
- Conseil et sensibilisation auprès des agents de la collectivité à la gestion archivistique, à l'utilisation des instruments de recherche, à l'application des procédures rédigées ;
- Rédaction d'un rapport d'intervention, assorti d'une proposition de suivi dans le temps ;
- Si nécessaire, préparation du dépôt des archives anciennes de plus de 100 ans aux Archives Départementales de Tarn-et-Garonne (conditionnement adapté, rédaction du bordereau de dépôt) ;
- Si nécessaire, organisation et suivi du transfert des archives en cas de déménagement de locaux administratifs.

La convention cadre (phase 1) arrivant à son terme, la continuité du partenariat est formalisée par le contrat annuel de suivi et de maintenance de l'archivage (phase 2), dont l'objet est d'accompagner la collectivité dans les mises à jour et optimisations nécessaires au système mis en place.

Ce partenariat permettra de garantir, à moindre coût, la pérennisation des efforts que la commune de Nègrepelisse a engagé en matière d'archivage, et évitera toute désorganisation des fonds ou retour à une situation initiale, grâce à un ensemble de services et d'outils fournis par le Centre de gestion (cf . l'article 2 du projet de convention.

Le coût de suivi de la gestion des archives a été fixé selon la grille suivante :

Commune de – 3000 habitants	210 € / an
Commune entre 3000 et 5000 habitants	<b>420 € / an</b>
Commune de plus de 5 000 habitants, Autres structures : intercommunalité, syndicats, EHPAD, ...	Calcul personnalisé pour la collectivité

Considérant l'importance pour la collectivité de s'assurer que ses archives sont organisées de façon conforme aux obligations légales et dans une configuration favorable à la continuité administrative ;  
 Considérant que la collectivité ne dispose en interne ni des ressources ni des compétences nécessaires pour assurer cette mission ;  
 Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **De recourir** au service d'Assistance à l'Archivage du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance correspondante avec le Centre de Gestion
- **D'inscrire** les crédits correspondants au budget

### **11 - Convention 30 Millions d'Amis – stérilisations des chats errants – reconduction**

Rapporteur : M. TELLIER

Par courrier en date du 8 mars 2022, l'association 30 Millions d'amis a informé la mairie de la prorogation de la convention relative à la stérilisation et d'identification des chats errants.

Pour mémoire, le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier, « de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats » (art. L.211-22 du code rural et de la pêche maritime).

L'association propose à la commune de s'engager à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisations et d'identifications :

- Base de calcul : 30 chats
- Montant de la participation de la commune : 1050 € (70 € x 30 x 50%)

Afin de poursuivre cette action visant à maîtriser les populations des chats errants,

Afin de respecter la législation et éviter d'être envahie par les chats errants la mairie doit prendre des dispositions.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec l'association.
- **Dit** qu'une participation de 1050 € sera attribuée à l'association.

### **12 - Création conseil municipal des jeunes**

Rapporteuse : Mme PLANCHENAULT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, la commune de Nègrepelisse propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes – CMJ.

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial. L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes nègrepelissiens, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le

débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, ...), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes.

À l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes conseillers, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres...

La mise en place d'axes de travail tels que réunions de commissions, assemblées plénières, comité de suivi permet de viser à atteindre ces objectifs.

Ce CMJ sera composé d'enfants âgés de 11 à 17 ans, qui siègeront pour une durée de 2 ans.

La mission première du jeune conseiller(e) est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de propositions pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des nègrepelissiens en général et des jeunes en particulier.

Il est prévu d'organiser au moins une séance plénière par an du Conseil Municipal des Jeunes.

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CMJ, rôle des conseillers jeunes, candidatures, commissions, ...

Le CMJ pourra disposer d'un budget de fonctionnement attribué par le Centre Communal d'Action Sociale de Nègrepelisse et défini par ses administrateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la création du Conseil Municipal des Jeunes qui a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, ...), mais aussi par une gestion de projets élaborés par les enfants, accompagnés par des conseillers municipaux.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Beaufile

Je souhaite intervenir, bien que cela ne changera rien au vote car il était inscrit à notre projet municipal. Simplement, je réitère ce que j'ai déjà dit l'autre soir avec Morgan. Je souhaite que ce conseil municipal des jeunes soit actif et ne soit pas une coquille vide et que les termes de la délibération seront respectés. Simplement, je souhaite connaître qui sera, parmi les élus, le référent du conseil municipal en termes d'animation et de soutien à ces jeunes.

Mme Planchenault

Principalement les élus de la commission jeunesse, à savoir Madame Lestang, présidente de cette commission. Ceci étant, il était important que la création du conseil municipal des jeunes soit adoptée pour poursuivre les travaux. Nous avons encore à travailler l'élaboration du règlement intérieur qui définira de manière précise les élus qui siègeront. L'idée c'est aussi que chaque élu en charge d'une commission puisse participer à ce conseil municipal des jeunes en fonction des projets que les jeunes mettront en travaux.

M. Beaufile

Bien sûr, mais je parlais en termes d'animation. Ces jeunes, il faut les convoquer, les inviter, les accompagner. A mon avis, cela demande un investissement particulier de la part d'un élu qui soit en connexion directe avec ces jeunes. S'il y a 10 personnes à contacter, pour moi, c'est un risque. C'est pour cela que je vous parle d'un référent.

Mme Planchenault

Il y aura des élus référents. L'idée c'est de recruter des services civiques qui seront financés par le CCAS, destinés à animer ce conseil municipal des jeunes.

M. Beaufils

Pour moi, il faudra un élu référent.

Mme Planchenault

Il y aura un élu référent qui sera secondé par des services civiques.

M. Beaufils

On ne sait pas qui c'est ?

Mme Planchenault

Non, parce que je n'ai pas commencé à travailler sur la fiche de poste avec la commission.

M. Beaufils

Donc on ne sait pas.

Mme Planchenault

Sur les services civiques ? non ?

Sur l'élu ?

Je l'ai dit : la présidente de la commission jeunesse.

Mme Lestang

J'ai une réponse à vous donner concernant votre remarque sur la participation aux commissions où effectivement il y avait peu de monde. Aujourd'hui, nous vivons une situation compliquée : le covid. J'imagine que vous l'avez attrapé ou pas. Me concernant, je remercie Katie Planchenault de m'avoir nommée mais j'ai covid long avec une grande fatigabilité et j'imagine qu'il y en a d'autres et c'est facile de pointer et de dire que dans les réunions il n'y a pas assez de monde, mais si, on est là ! et aujourd'hui on vit une situation un peu compliquée. Et on n'est pas tous égaux face à la maladie.

Mme Planchenault

Je souhaite rebondir sur les propos de Mme Lestang et sur les commissions, en particulier la commission jeunesse. J'envoie systématiquement tous les travaux et comptes-rendus à tous les membres, présents comme absents, et je n'ai que très rarement de retours et je suis en permanence en lien avec Mme Lestang sur ces retours-là. Donc même si les gens sont absents, ils reçoivent les comptes rendus des travaux et on n'attend aussi un retour que je n'ai pratiquement jamais pour certaines commissions.

M. Beaufils

Je m'excuse auprès de Mme Lestang, je n'ai pas voulu être désobligeant. Simplement, de mémoire, on ne fait pas partie des mêmes commissions. C'était un avis personnel et j'ai employé le terme « ressenti ». Je sais très bien qu'il y a des situations particulières et si j'ai froissé ou vexé certains, je m'en excuse patement mais c'est un constat.

Mme Lestang

Le constat il existe effectivement mais il y a des situations pas simples et l'on fait comme on peut. Je rejoins Mme Planchenault sur ce qu'elle vient de dire.

M. Beaufils

Pour terminer : on est élu et l'on doit participer aux commissions dans le maximum de nos possibilités.

### **13 - SDE 82 – modification des statuts**

Rapporteur : M. TELLIER

Lors de sa réunion du 15 février 2022, le comité syndical du SDE 82 a approuvé la modification de ses statuts.

Les statuts du SDE 82 doivent être adaptés afin d'intégrer une nouvelle compétence optionnelle, de préciser un certain nombre d'aspects juridiques liés à l'évolution du secteur énergétique comme de celui des collectivités et d'intégrer des modifications purement rédactionnelles.

Le projet de statuts rénovés du SDE 82 a pour principal objet :

- D'intégrer une nouvelle compétence optionnelle éclairage public,
- De préciser le cadre des compétences accessoires exercées,
- De mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière du nombre de vice-président,
- De supprimer l'article 10 non obligatoire et obligeant à une constante mise à jour

Les évolutions sur les compétences concernent :

- L'inscription d'une compétence optionnelle éclairage public intégrée au nouvel article 2-2ter selon 2 options :
  - o Soit l'option 1 « investissement »
  - o Soit l'option 2 « investissement, maintenance et exploitation »

L'éclairage public est un sujet porteur de forts enjeux énergétiques, environnementaux et financiers.

La mutualisation à l'échelle du SDE 82 permettra aux communes de rationaliser les coûts et la gestion du patrimoine, de bénéficier d'un achat groupé performant pour le matériel d'éclairage public, d'optimiser la performance (performance énergétique, qualité de l'éclairage, sécurité des installations, coûts de fonctionnement...), de fédérer les moyens techniques et humaines, d'améliorer la planification et le suivi technique / administratif des opérations réalisées.

- Des précisions à l'articles art 2-3 Activités accessoires à l'objet :
  - o Au titre de : Éclairage public, des précisions sont apportées sur les cas autorisant le recours à des opérations sous mandat pour les collectivités non membres ou des membres n'ayant pas transféré la compétence. Étant entendu que les prestations pour compte de tiers ne doivent pas intervenir que ponctuellement et n'avoir qu'une importance relative par rapport à l'activité globale du SDE 82.
  - o Au titre de : Production d'énergie, des précisions sont apportées permettant au SDE 82 de prendre des participations dans des sociétés ayant pour objet la production d'énergie renouvelables.

Autres modifications statutaires :

- Organisation du SDE art 3-2-1, mise en conformité des statuts avec les dispositions du CGCT en matière du nombre de vice-président. En effet, le nombre de vice-présidente relevant exclusivement de la compétence de l'organe délibérant, il n'a pas vocation à figurer dans les statuts du SDE 82. Il sera fait référence, désormais, à l'article M 511-10 du CGCT.
- Suppression de l'article 10 dispositions diverses : recension des textes applicables non obligatoire et obligeant à une constante mise à jour.

Vu les articles L5211-17 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du SDE 82 du 15 février 2022

Vu le projet de modification statutaire du SDE 82,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte** les statuts modifiés du SDE 82 tels qu'annexés à la présente délibération.

### **14 - Subvention 2022 COTN – annulation**

Rapporteuse : Mme VERDIER

Il est rappelé au conseil municipal les termes de la délibération prise lors de sa séance du 24 juin 2021 concernant la subvention de 1 000 € de la commune au profit de l'association COTN pour son triathlon.

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, cette manifestation n'a pu avoir lieu en 2021, la subvention devait servir à l'organisation de la manifestation en 2022, Considérant que le triathlon 2022 ne sera pas organisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Annule** la subvention de 1 000 € au COTN, qui figure dans la délibération N°2021/06/55.

### **15 - Camping municipal – tarification**

Rapporteuse : Mme PLANCHENault

Vu les délibérations 2020/05/21 et du 2021/04/36 du Conseil Municipal modifiant les tarifs du camping municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs à compter du 01/05/2022 comme suit :

Tarifs emplacement : inchangés

Tarifs location :

Tarifs à la semaine	Saison basse	Saison Haute Juillet/Aout	Taxe de séjour
Tonneau - 4 personnes	250 € la semaine	350 € la semaine	0,20 € par adulte et par nuitée
	36 € la nuit	50 € la nuit	
Mobil home 4 pers. entièrement équipé	250 € la semaine	350 € la semaine	0,20 € par adulte et par nuitée
	36 € la nuit	50 € la nuit	
Cabane de Hobbit 2 personnes	175 € la semaine	245 € la semaine	0,20 € par adulte et par nuitée
	25 € la nuit	30 € la nuit	
<i>Forfait :</i> - <i>dommages matériel (250 €)</i> - <i>ménage si non fait le jour du départ (50 €)</i>			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte** les tarifs location du camping municipal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 comme dessus proposés.

### **16 - Budget Prévisionnel – Centre d'art et de design**

M. Calmettes

Je ne sais pas exactement ce que chacun a comme document car dans le rapport de présentation la délibération est absente.

Je ne souhaite pas vous donner lecture de l'ensemble du document car il est très long mais je peux vous en faire le résumé.

*Les agents administratifs se retirent de la salle pour aller faire des photocopies de la délibération proposée, copies qui sont distribuées à chaque conseiller.*

Mme Verdier propose de passer au point suivant le temps que tous les conseillers soient en possession du document.

Après avoir voté les autres points à l'ordre du jour, le conseil municipal revient sur ce dossier.

M. Beaufils

Je suis un peu gêné par le fait de voter et statuer sur un budget prévisionnel en ayant reçu les documents en plein conseil municipal. Je ne voudrais pas gêner le fonctionnement du centre d'art et si le château ne doit pas menacer de tomber d'ici le prochain conseil municipal, je vous demanderais d'ajourner ce dossier.

M. Tellier

Madame Garcia, est-ce que cela bloquerait des situations ?

Mme Garcia

Non, cela reporte les demandes de subventions.

Mais vous n'en avez pas parlé lors de votre réunion avec les élus de l'opposition ? Vous ne vous êtes pas aperçu qu'il manquait des pages dans le dossier ?

M. Tellier

Non.

M. Beaufiles

Non. Nous avons parlé du centre d'art mais nous ne l'avons pas vu.

M. Tellier

Il y a un bug c'est sûr.

Je suis la demande de Monsieur Beaufiles et vous demande de bien vouloir reporter le dossier à la séance du conseil municipal du 17 mai.

M. Calmettes

Sous réserve que les demandes de subventions n'en soient pas bloquées.

Mme Garcia

Non la délibération complète les dossiers. Les demandes ont déjà été faites et les subventions ne sont finalisées qu'en fin d'année.

Ajourné.

### **17 - Personnel Territorial – Créations emplois permanents et non permanents**

Rapporteur : M. TELLIER

#### **PERSONNEL TERRITORIAL – CRÉATION EMPLOI PERMANENT**

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer des emplois permanents à temps complet ;

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Rédacteur principal de première classe	Secrétariat Général	35 H
1	Adjoint administratif principal 1ère classe	Service communication	35H

1	Adjoint technique principal 1ère classe	Service technique	35H
---	--	-------------------	-----

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **Charge** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité, aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

### **CRÉATION D' EMPLOIS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (ARTICLE 3.1 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984)**

Il est exposé aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins lié à un accroissement temporaire d'activité, pour les Services Techniques et Patrimoine (entretien du patrimoine communal, école, cantine, espaces verts, voirie, bâtiments, sites sportifs.....)et le service à la population (CNI/Passeport, urbanisme.....)

Il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget 2022.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/05/2022 Au 30/04/2023	1	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Polyvalent	35H
12 mois sur 18 mois	1	Adjoint Administratif Territorial	Agent d'accueil polyvalent	35H

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** les propositions ci-dessus ;
- **Charge** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires aux recrutements des agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes aux agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

### **CRÉATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (ARTICLE 3.1 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984)**

Il est exposé aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins lié à un accroissement temporaire d'activité lié aux évènements culturels de la ville et à la mise en place de ceux-ci.

Il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget du 2022.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/05/2022 Au 30/04/2023  12 mois sur 18 mois	1	Rédacteur	Responsable de la culture, de l'évènement et la vie associative	30H

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 3ème échelon du grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** les propositions ci-dessus ;
- **Charge** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes à l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

### **18 - Restaurant scolaire – règlement intérieur et majoration**

Rapporteur : M. TELLIER

Il est donné lecture à l'assemblée du règlement qui va régir le fonctionnement du restaurant scolaire à compter du 25 avril 2022.

Le restaurant scolaire est un service facultatif dont le but est d'offrir un service de qualité aux enfants des écoles de Nègrepelisse.

Sa mission première est de s'assurer que les enfants accueillis reçoivent des repas équilibrés dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale. Elle se décline en plusieurs objectifs :

- S'assurer que les enfants prennent leurs repas,
- Créer les conditions pour que la pose méridienne soit agréable,
- Veiller à la sécurité des enfants,
- Veiller à la sécurité alimentaire et le gaspillage,
- Favoriser l'épanouissement et la socialisation des enfants.

D'autre part, en application du règlement, il convient de modifier les tarifs comme suit :

- Repas par jour et par enfant pour les réservations dans les délais fixés ..... 2.65 €
- Repas par jour et par enfant pour les réservations hors délais, à minima pour une semaine et jusqu'à régularisation ..... 4.00 €

Les autres tarifs restants inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement du restaurant scolaire tel que présenté,
- **Modifie** les tarifs de la régie comme proposés,
- **Dit** que ces modalités seront appliquées à compter du 25 avril 2022,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Tellier

En prenant cette délibération nous améliorons d'une part, et ce n'est pas négligeable, le travail de nos équipes cuisine qui sauront un peu plus en amont le travail qui doit être réalisé, comme elles le font déjà avec vaillance et qualité et la deuxième raison c'est surtout que nous répondons à la loi antigaspi qui est en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le décret d'application est paru la semaine dernière avec préconisation de la réservation pour les cantines scolaires. Nous sommes donc dans les clous par rapport au décret qui est sorti.

## **19 - Communication et questions diverses**

### **DÉCISIONS DU MAIRE** Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1-1-8	SCIC BEL - convention prestation assistance maîtrise d'oeuvre bois énergie concernant la mise aux normes de la chaufferie biomasse	10/02/2022	<a href="#">ADM 2022-008A</a>	8 127.00 €	
1-1-8	sciC BEL - convention prestation assistance maîtrise d'oeuvre bois énergie concernant la réalisation d'une chaufferie granulés pour la piscine municipale	10/02/2022	<a href="#">ADM 2022-009A</a>	4 550.00 €	
7-5-1	DEMANDES SUBVENTIONS - aménagement de l'espace ludique et sportif intergénérationnel - plan de financement	02/02/2022	<a href="#">ADM 2022-010</a>	65 855.43 €	
7-5-1	DEMANDES SUBVENTIONS - création de la maison des associations et de la nature - plan de financement	04/02/2022	<a href="#">ADM 2022-011</a>	484 555.67 €	
7-5-1	DEMANDES SUBVENTIONS - extension et mise aux normes des ateliers municipaux - plan de financement	04/02/2022	<a href="#">ADM 2022-012</a>	163 191.76 €	
7-5-1	DEMANDES SUBVENTIONS - aménagement cheminement doux RD 35 route de Vaissac - plan de financement	07/02/2022	<a href="#">ADM 2022-013</a>	541 375.00 €	
1-1-8	ANTEAGROUP - étude pollution terrains Péna	08/02/2022	<a href="#">ADM 2022-014</a>	21 675.00 €	
1-1-2	CLEAN NATURE - attribution marché aménagement espace ludo sportif intergénérationnel	09/02/2022	<a href="#">ADM 2022-015</a>	188 662.15 €	
1-1-8	ACTION ACHAT - accompagnement administratif et technique marché des denrées alimentaires	15/02/2022	<a href="#">ADM 2022-016</a>	660.00 €	
1-3-1	SDE 82 - réalisation opération éclairage public place Las Graves - signature convention de mandat	16/02/2022	<a href="#">ADM 2022-017</a>	37 100 € TTC	
7-5-1	DEMANDES SUBVENTIONS - installation chaudière granulés bois - piscine municipale - plan de financement	22/02/2022	<a href="#">ADM 2022-018A</a>	51 835.11 €	
7-5-1	DEMANDES SUBVENTIONS - construction et installation d'un filtre à particule pour la chaufferie bois - plan de financement	22/02/2022	<a href="#">ADM 2022-019</a>	167 907.00 €	
1-1-8	SPIE - remplacement batterie de condensateur microcentrale	15/03/2022	<a href="#">ADM 2022-020</a>	6 351.90 €	
1-1-8	ECO CONCEPT TECHNOLOGIES - installation chaudière à granulés pour la piscine municipale	15/03/2022	<a href="#">ADM 2022-021</a>	32 481.78 €	
1-1-8	ASSO CROQUE NOTES - convention engagement animation grand marché du printemps 29 mai	16/03/2022	<a href="#">ADM 2022-022</a>	820.00 €	TTC
1-1-8	SARL CAP SON - sonorisation grand marché de printemps 29 mai	17/03/2022	<a href="#">ADM 2022-023</a>	1 685.00 €	

Monsieur Tellier lance le traditionnel tour de table en présentant le journal de l'intercommunalité qui regroupe toutes les manifestations proposées sur son territoire notamment le cinéma en plein air. Il précise que Nègrepelisse n'accueillera pas le cinéma en plein air cette année.

Mme Planchenault

Le 8 mars dernier, nous avons signé la convention tripartite concernant la mise à disposition du logement VIF. Je fais appel aux bonnes volontés car nous allons avoir besoin de bras pour monter les meubles de ce logement. En effet, il s'agit de meubles en kit et il faut emménager ce logement.

J'en profite pour remercier M. Walas et son équipe : M. Boy et Mme Capron qui nous ont soutenu au niveau du CCAS. D'abord pour la collecte des dons à destination de l'Ukraine. Ils ont continué de recevoir et d'acheminer vers l'association l'Occidentalien les dons des nègrepelissiens déposés en mairie. Mais aussi, pour leur investissement dans l'aménagement du logement VIF et toutes les idées précieuses que M. Walas nous a donné pour celui-ci.

Je remercie aussi vraiment pour tout le travail qu'elle a fait sur le mobilier, Mme Marie, secrétaire du CCAS, l'ensemble des secrétaires de mairie qui ont continué de recevoir les dons pour l'Ukraine.

Le 19 avril, le CCAS reconduit la journée sécurité routière en direction des séniors, il y a eu peu de communication sur Nègrepelisse car il y avait déjà une longue liste d'attente pour cette journée avec déjeuner offert. Probablement il y aura une autre journée en septembre car il y a une autre liste d'attente. Nous avons attribué une subvention à l'association GO en direction des jeunes. Comme la présidente s'y était engagée, je la recevrai prochainement pour un bilan à mi-parcours de son intervention. Je vous en reparlerai au prochain conseil municipal.

M. Tellier

Je vous informe que mardi soir à 17 h, nous avons appris que nous avons 35 réfugiés ukrainiens qui arrivaient sur notre territoire à Monclar de Quercy. Ils se sont joints aux 21 réfugiés déjà accueillis sur site. L'hôpital de Nègrepelisse a été sollicité pour préparer les repas dès le lendemain midi. L'ensemble du personnel s'est investi totalement et le personnel de la communauté de communes a assuré et assurera le portage de repas tous les week-ends et jours fériés. Les agents restent motivés et disponibles pour répondre à la cause. Tout se fait dans de belles et bonnes conditions.

M. Jacquot

Je vous informe que la réception des travaux du chemin des gardios aura lieu demain à 9 h 30.

Mme Verdier

Le complexe Aimé Padié est ouvert officiellement demain et je vous invite à aller à la rencontre des associations qui y démarrent leurs activités.

Ce n'est pas la grande salle qui est ouverte encore, seulement les salles pour les activités sportives habituelles. Ce sont les 5 associations concernées par les mises à disposition annuelles qui démarrent leurs activités. La mise à disposition de la salle polyvalente va, de toute façon, démarrer très rapidement maintenant.

M. Calmettes

Avons-nous une date prévisionnelle pour l'inauguration du complexe ?

M. Tellier

L'inauguration est prévue, après confirmation de la disponibilité de nos partenaires : Etat, Région et Département principalement, le 30 juin prochain.

Nous en profiterions, si c'est possible, pour inaugurer également la centrale hydroélectrique, l'aire de jeu ludo-sportive et terminer au complexe Aimé Padié avec la remise des récompenses aux associations.

Mme Virel

Nous avons effectué la mise en place des composteurs à l'école maternelle en présence de personnes très très motivées. Les restes alimentaires des repas seront compostés et les enfants d'une classe auront un suivi sur l'année du travail des lombrics sur le compostage. Il y a une très importante motivation et nous avons eu une excellente présentation de la part du CPIE. Malheureusement, il nous manque des composteurs. Je lance un appel pour la fabrication des 3 composteurs qui nous manquent pour finaliser l'opération à l'école maternelle.

Je tenais aussi à souligner, un fait important qui impacte l'ensemble de la communauté de communes. Le département a mis en place un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers. Le premier volet concerne le « bien trier », le compostage, l'économie circulaire et sensibilisation des entreprises pour améliorer le tri en leur apportant de l'aide. Nous avons aujourd'hui environ 150 kilos de déchets qui sont traités. Il devient impératif de baisser cette quantité pour plusieurs raisons mais notamment pour des raisons financières car le coût des taxes va être très important. Il convient donc de réduire nos déchets non seulement pour des raisons environnementales mais aussi pour des raisons financières.

Je me tiens à votre disposition pour faire une réunion communale avant la prochaine réunion intercommunautaire à ce sujet puisque, Christophe, je n'ai pas eu le plaisir de te voir à la dernière réunion déchets de la communauté de communes.

Mme Verdier

Je précise que sur les dossiers de demandes de subventions des associations, nous avons inséré une charte écocitoyenne pour inciter les associations à trier, utiliser les bonnes poubelles, et les alerter sur l'environnement. Nous pourrions aussi, éventuellement, récompenser ou faire reconnaître les associations qui ont le plus œuvré dans ce sens.

Mme Siméon

Je vous rappelle que le 4 juin prochain aura lieu le one man show à la salle Aimé Padié. Ce spectacle est gratuit mais nous souhaitons faire appel aux dons en faveur de l'Ukraine à cette occasion.

M. Beaufils

Pour informer le conseil municipal, le 22 février, nous nous sommes rendus, avec Yann, dans les locaux de la mairie pour consulter les comptes comme c'était prévu. Nous n'avons pas pu le faire en totalité, les raisons : je m'en suis un peu entretenu avec toi, Morgan, mardi, je ne reviens pas dessus. Dans quelques jours, un nouveau courrier arrivera pour demander d'avoir la possibilité de consulter ces comptes comme la loi nous l'y autorise.

Une autre question qui n'a aucun rapport avec les comptes : je voulais poser la question et c'est plutôt Serge qui va me répondre, je voudrais connaître votre stratégie, votre politique envers les personnes qui n'entretiennent pas correctement leurs haies et dont les haies dépassent sur la voie publique et viennent entraver la circulation, gêner en tout cas la circulation.

M. Jacquot

Il y a 2 cas. Le cas des voies communales où c'est nous qui fixons les limites et où nous pouvons dire « vous devez tailler vos haies à tel niveau ». Sur les voies et chemins appartenant au domaine privé de la commune, c'est plus difficile car il faut faire venir le géomètre pour savoir si la haie est sur le domaine privé du propriétaire ou sur le domaine communal. Nous avons fait une campagne préventive et si nous devons faire un courrier spécifique au propriétaire, nous le ferons.

M. Beaufils

Je suis surpris d'avoir vu et d'avoir été informé aussi que certaines haies, chez les particuliers, avaient été taillées par les services municipaux. Pour moi, cela vient en contradiction totale avec ce qui doit être fait. C'est au propriétaire d'entretenir sa haie. La police municipale doit intervenir pour faire respecter cette réglementation et en aucun cas les services techniques ne devraient intervenir pour couper ces haies.

M. Jacquot

Au cours du débroussaillage, cela se fait régulièrement de couper les haies. Sur toutes les routes : départementales, nationales, communales cela se fait partout.

M. Beaufils

Je ne suis pas du tout d'accord avec cette politique.

M. Jacquot

Cela s'est toujours fait pour dégager la voie.

M. Beaufils

Non. C'est au propriétaire d'entretenir sa haie. En charge à la mairie, à la police municipale, de faire respecter cette réglementation et en aucun cas aux employés municipaux d'entretenir les haies des riverains de la commune.

M. Tellier

Il y a 2 choses. La première Serge l'a expliqué. La deuxième c'est, et je l'ai déjà fait lorsqu'on me signale qu'un propriétaire n'entretient pas sa haie qui vient sur la voie publique, je fais faire un constat de police municipale. On envoie un courrier et un huissier s'il le faut. Ce qui est arrivé récemment, notamment sur la rue du presbytère. Dans un deuxième temps, je ne pense pas me tromper, jamais, jamais, une consigne n'a été donnée à un agent municipal des services techniques d'aller tailler, couper une quelconque haie d'un particulier. Je serai donc curieux et très intéressé d'avoir les noms des personnes chez qui cela aurait été fait pour que l'on enquête très vite.

M. Beaufiles

Je te les donnerais si tu veux.

Un autre petit point : simplement les travaux du lotissement Lasplanes ont débuté. Simplement, mon inquiétude : en dessous se trouve le lotissement des tanneries. De nombreux problèmes non résolus et difficilement résolubles, je dirais, existent. Bétonner, construire dans cette zone-là va accentuer, à mon avis, les problèmes. J'ai toute confiance en toi, Serge, ce n'est pas.... J'espère que toutes dispositions ont été prises afin de canaliser les eaux qui arriveront de façon encore plus importante que ce qu'elles arrivent déjà aujourd'hui.

M. Jacquot

C'est un problème que l'on a identifié. La société ETEN travaille dessus dans le cadre du fossé longeant la propriété de M. Beutes.

M. Domenech

J'ai juste une question : c'est sur la nomination des rues. Est-ce que vous avez informé les sociétés qui exercent dans ces rues, les SCI et les SAS. En effet, j'ai eu un gros problème avec ces changements de noms des rues.

M. Tellier

Je connais ce problème. Normalement la commission a fait très attention. Jamais une nouvelle dénomination n'a été faite là sans en informer les personnes concernées. Les nominations ont été faites à la demande des riverains parce qu'il y avait des problèmes d'adressage postaux. Par exemple, l'impasse Jean Fleury : toutes les adresses étaient « avenue Jean Fleury » et le courrier n'arrivait pas. Il n'y a pas eu de changement, c'est pour cela que cela concerne essentiellement les places et les ronds-points.

M. Paris

Il s'agit de 2 ou 3 petites impasses desservant 2 ou 3 maisons au plus. Mais compte tenu de mes propos précédemment, nous allons être obligés de nommer et numéroter toutes les voies et les chemins de la commune. Cela se fait dans toutes les communes de France.

M. Domenech

Le problème est que, ce qui est arrivé, une personne a changé le nom de la rue de notre société et les frais nous ont coûté 1 500 €. Je souhaitais seulement souligner ce problème qui pourrait arriver à une autre entreprise.

M. Tellier

Tu as raison mais comme je connaissais la problématique, j'ai demandé à la commission d'y faire attention. La commission voulait changer le nom de certaines rues et j'ai refusé pour que cela ne crée pas de

problème. Par contre, là où Célestin a raison, et nous anticipons, les nouvelles voies qui vont être construites devront être dénommées avant toute construction afin d'éviter tout changement après adressage.

Ce sera fait à chaque projet.

Mme Vergnes

Nous préparons les manifestations des 400 ans du massacre de Nègrepelisse. Nous nous réunissons environ tous les 15 jours. Cela avance doucement.

Toutefois, j'aimerais connaître, si cela est possible, l'enveloppe financière dont nous disposons.

M. Tellier

Cela fait partie de l'enveloppe financière de la commission événementiel.

M. Vergnes

D'accord. Pour le moment, cela a l'air de se préciser correctement.

M. Camasses

Il s'agit d'un événement particulier et atypique. Nous fonctionnons, pour le moment, comme cela avec Elodie. Pour autant, c'est l'inverse que nous souhaitons faire c'est-à-dire, on prévoit un projet, on définit le montant prévisionnel nécessaire pour le mettre en œuvre. Une fois ce prévisionnel établi, on regarde s'il peut être financé. Si on fait le contraire, on connaît l'enveloppe budgétaire donc on utilise la totalité de celle-ci. Ceci n'est pas pour cette manifestation particulière mais pour l'ensemble des commissions. Leur travail sera dans cet esprit : j'estime ce que j'ai besoin, si cela passe financièrement, c'est bon sinon il y aura des arbitrages.

M. Tellier

Juste à préciser : la date est le 11 juin.

Mme Vergnes

La veille des élections.

M. Paris

Nous allons terminer ce tour de table par des fleurs. Je porte à la connaissance du conseil municipal que le concours municipal des maisons et balcons fleuris est reconduit. Un jury sera constitué lors de la prochaine réunion de la commission cadre de vie.

La municipalité participera aussi au concours départemental des villes et villages fleuris ainsi qu'au concours régional. Un effort sera fait cette année sur le fleurissement de la commune.

M. Camasses

Juste pour conclure par rapport à l'énorme travail effectué par les services comptables et financiers pour les comptes administratifs et budgets primitifs car je ne vous fais qu'une synthèse.

Je tiens à remercier l'assistance de Mme Einaudi, Mme Castebrunet, Mme Garcia et Mme Lafourcarde pour tout le travail réalisé tant pour ce conseil que pour tout le travail tout au long de l'année sur les budgets et la comptabilité.

M. Tellier rappelle aux membres du conseil que le calendrier prévisionnel des réunions a été distribué et précise les sigles concernant les réunions de la communauté de communes qui ne concernent que les conseillers et délégués communautaires.

Il clôture la séance en souhaitant à tous une belle soirée et de belles fêtes de pâques.

Clôture de la séance à 21 h 00